



GUIDE PRATIQUE POUR VOS FINANCES ET VOTRE VIE AU CANADA



**BANQUE NATIONALE
DU CANADA**

Vous planifiez un projet d'immigration au Canada? Vous avez déjà choisi le Canada comme pays d'accueil? Voici notre guide pratique sur le système financier et la vie au Canada. À la fois utile et éducatif, ce document vous aidera à prendre vos finances personnelles en main et à réaliser vos projets de vie. Suivez le guide!

TABLE DES MATIÈRES



BIEN GÉRER VOS FINANCES AU CANADA

COMPRENDRE LE SYSTÈME FINANCIER CANADIEN

- 6 Les banques et les coopératives financières
- 6 La Banque du Canada
- 7 Les autres institutions financières
- 8 Les différents types de conseillères et conseillers financiers et bancaires
- 10 6 trucs et astuces pour prévenir la fraude et renforcer votre cybersécurité

OUVRIR ET GÉRER VOTRE COMPTE BANCAIRE

- 13 Les documents dont vous aurez besoin
- 14 Les différents types de comptes bancaires
- 15 Carte de débit, guichets automatiques et emplacement des succursales
- 16 4 conseils pour bien gérer votre compte
- 17 Les services en ligne et les applications mobiles
- 18 Les transferts de fonds locaux et internationaux
- 19 Le relevé de compte bancaire

COMPRENDRE VOTRE DOSSIER DE CRÉDIT ET VOTRE COTE DE CRÉDIT

- 22 Qu'est-ce qu'un dossier de crédit et une cote de crédit?
- 24 8 conseils pour vous aider à améliorer et à préserver votre cote de crédit



COMPRENDRE ET GÉRER VOTRE CARTE DE CRÉDIT

- 27 Les avantages d'une carte de crédit comme méthode de paiement
- 28 La limite de crédit, le solde, le paiement minimum et le taux d'intérêt
- 29 5 conseils pour gérer votre carte de crédit et maintenir une bonne cote de crédit
- 30 Le relevé de carte de crédit
- 31 Choisir la bonne carte de crédit pour vous
- 32 Les autres options de crédit et de prêts

ÉTABLIR VOTRE BUDGET PERSONNEL

- 34 Dressez votre budget personnel en 7 étapes faciles
- 35 Des outils pour gérer votre budget

GÉRER VOTRE ÉPARGNE ET VOS PLACEMENTS

- 37 Comment et pourquoi épargner
- 38 5 stratégies pour épargner plus facilement
- 39 Comment investir votre argent
- 41 Les différents types de régimes et de comptes d'épargne
- 43 Les différents types de placements

DÉCLARER VOS REVENUS

- 45 Le système fiscal canadien
- 46 Les obligations fiscales des nouveaux arrivants
- 47 Comment remplir votre déclaration de revenus au Canada
- 48 Les crédits et les déductions pour payer moins d'impôt

COMPRENDRE L'ASSURANCE AU CANADA

- 50 Les types courants d'assurance et les compagnies qui les offrent
- 51 Les polices d'assurance et la terminologie importante
- 52 Choisir l'assurance qui vous convient
- 53 Quand mettre à jour votre assurance



BÂTIR VOTRE VIE AU CANADA

VOUS LOGER AU CANADA

- 56 Comment louer une propriété au Canada
- 58 Comment acheter une propriété au Canada
- 60 Ce qu'il faut savoir sur les prêts hypothécaires

LE TRANSPORT AU CANADA

- 62 Acheter ou louer une voiture
- 63 Des ressources pour financer l'achat d'une voiture
- 64 Le transport public au Canada

LES SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

- 66 Le système de santé public

TRAVAILLER AU CANADA

- 68 Les ressources disponibles

ÉTUDIER AU CANADA

- 70 Le programme Volet direct pour les études
- 71 D'autres ressources financières et bourses offertes aux étudiantes et étudiants étrangers

PLUS D'ACCOMPAGNEMENT

- 73 Autres ressources



Cliquez sur cette icône pour revenir à la table des matières.

BIEN GÉRER VOS FINANCES AU CANADA



COMPRENDRE LE SYSTÈME FINANCIER CANADIEN



LES BANQUES ET LES COOPÉRATIVES FINANCIÈRES

Le Canada possède un système financier sûr et bien réglementé, qui offre des services essentiels aux particuliers, aux entreprises et à l'économie en général, par l'intermédiaire de différentes institutions. Les banques et les coopératives financières sont deux types d'institutions fournissant des services financiers utilisés quotidiennement par la population canadienne. Voici une brève définition de ces deux grandes catégories :

Les banques

Au Canada, nous bénéficions d'un système bancaire considéré comme l'un des plus stables au monde. Bien qu'il existe des banques locales ou provinciales de plus petite taille, le secteur financier est dominé par quelques grandes banques, dont la Banque Nationale du Canada (BNC).

Afin de garantir la sécurité des avoirs de la clientèle, les banques canadiennes sont assujetties à la *Loi sur les banques* et sont soumises à des réglementations et des exigences de fonds propres rigoureuses. Il en résulte un plus grand sentiment de stabilité financière au pays.

Les banques offrent une large gamme de services financiers essentiels, notamment des comptes de dépôt (comptes d'épargne, comptes chèques), des prêts (prêts personnels, prêts hypothécaires, prêts aux entreprises), des cartes de crédit, des services de placement, des produits d'assurance et des services bancaires internationaux.

Pour servir leur clientèle, elles utilisent une combinaison de guichets automatiques, de plateformes numériques comme les applications mobiles, et un vaste réseau de succursales locales.

Les coopératives financières

Au Canada, les coopératives financières sont détenues et gouvernées par leurs membres. Par conséquent, lorsque vous adhérez à une coopérative financière, vous en devenez copropriétaire et vous avez le droit de voter sur certaines questions concernant l'institution.

Les coopératives financières offrent des services financiers similaires à ceux des banques, notamment des comptes d'épargne, des comptes chèques, des prêts, des hypothèques, des cartes de crédit et des services de placement.

Puisque les membres des coopératives financières en sont également propriétaires, on accorde souvent beaucoup d'importance à l'aide aux membres et à leur éducation financière.

En tant que membre d'une coopérative financière, vous pouvez recevoir un dividende. Ce montant dépend des différents produits et services que vous utilisez.

Les services offerts, plus spécifiquement les réseaux de guichets et succursales, par les coopératives financières sont parfois à plus petite échelle que les grandes banques.

LA BANQUE DU CANADA

La **banque centrale du Canada**, appelée la **Banque du Canada**, est un organisme national qui agit dans l'intérêt du peuple canadien, en toute indépendance du gouvernement. L'une de ses grandes fonctions consiste à contrôler le taux d'inflation, ce qui permet de protéger la valeur de l'argent des Canadiennes et des Canadiens. Voici comment elle procède :

- La Banque du Canada définit la politique monétaire au Canada afin que l'inflation demeure peu élevée et prévisible, dans une fourchette cible comprise entre 1 % et 3 %.
- L'un des principaux moyens utilisés pour contrôler l'inflation est le **taux d'intérêt directeur**, qui fournit aux institutions financières une ligne directrice sur le taux d'intérêt qu'elles peuvent demander pour les prêts.
- Généralement, lorsque le taux directeur fixé par la Banque du Canada augmente, le taux d'intérêt des prêts augmente également; lorsqu'il diminue, le taux d'intérêt des prêts diminue aussi.



LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

En plus des banques et des coopératives financières, plusieurs autres institutions jouent un rôle important dans le système financier du pays et dans votre quotidien. En voici quelques-unes :



Les compagnies d'assurance

Les compagnies d'assurance offrent un moyen de vous protéger financièrement contre les pertes ou les dommages inattendus que vous ou vos biens pourriez subir. En payant les primes mensuelles ou annuelles convenues, vous pourriez recevoir une indemnité si un événement couvert par votre police d'assurance venait à se produire. L'assurance automobile, par exemple, peut aider à couvrir le coût des réparations si vous avez un accident de voiture.

Il existe de nombreuses catégories de couvertures d'assurance : assurance vie, assurance maladie, assurance automobile, assurance habitation et assurance d'entreprise. Chacune d'entre elles est assortie de conditions et de garanties qui lui sont propres (voir page 50 pour plus d'informations au sujet des assurances).

Les sociétés de placement

Les sociétés de placement gèrent des fonds de placement et offrent des services de consultation en placement aux particuliers, aux entreprises, aux fonds de pension et autres.

Elles proposent une gamme de produits de placement, notamment des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse, des fonds distincts

et des régimes de retraite. Les produits proposés par une société de placement peuvent différer de ceux offerts par une banque; elle peut notamment offrir une sélection différente de fonds communs de placement.

Les sociétés de prêt hypothécaire

Les sociétés de prêt hypothécaire sont spécialisées dans l'octroi de prêts hypothécaires, autrement dit de prêts destinés à l'acquisition d'un bien immobilier comme une maison ou une résidence secondaire, tant aux particuliers qu'aux entreprises.

Elles se concentrent sur le prêt hypothécaire, la souscription et le service, ce qui leur permet d'offrir parfois des taux hypothécaires concurrentiels et des options de prêt plus flexibles que celles proposées par les banques traditionnelles.

Les sociétés financières

Les sociétés financières sont spécialisées dans l'octroi de prêts et d'options de financement aux particuliers et aux entreprises.

Elles peuvent proposer des prêts remboursables par versements, des prêts personnels, des prêts automobiles, le financement de matériel et d'autres produits de crédit en dehors du système bancaire traditionnel.

Le financement d'un véhicule obtenu directement auprès d'un concessionnaire automobile, par exemple, peut être fourni par une société de financement plutôt que par une banque.

Les sociétés de prêt sur salaire

Les prêts sur salaire sont des avances de fonds ou des prêts à court terme, à taux d'intérêt élevés, conçus pour être immédiatement accessibles.

Puisque les prêts sur salaire sont faciles à obtenir, ils peuvent sembler attrayants, mais il faut savoir que leur coût dépasse de loin celui de tout autre type d'emprunt en raison de taux d'intérêt élevés. Il peut être très difficile de rembourser ce type de prêt.

Les prêts sur salaire doivent absolument être évités si on souhaite maintenir une bonne santé financière. Envisagez plutôt un plan d'action à long terme, par exemple en rencontrant des spécialistes afin d'évaluer votre situation financière et trouver des moyens d'épargner, ou pour demander un prêt personnel dont le taux d'intérêt annuel est inférieur à celui d'un prêt sur salaire.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS FINANCIERS ET BANCAIRES

Lorsque vous planifiez votre avenir financier, il peut être utile de consulter des spécialistes* en services financiers qui pourront vous aider à prendre des décisions éclairées. Voici différents types de spécialistes en services financiers qui peuvent vous accompagner dans votre parcours financier.

Conseillère ou conseiller financier

Le terme conseillère ou conseiller financier est un terme général qui désigne toute personne qui gère votre argent. Elle peut vous aider à évaluer votre situation financière actuelle, à déterminer vos objectifs, vous conseiller sur les différents produits financiers et vous aider à les obtenir, etc.

Planificatrice ou un planificateur financier

Une planificatrice ou un planificateur financier est un type de spécialiste qui vous aide à planifier l'atteinte de vos objectifs financiers à court, à moyen et à long terme. Par exemple en établissant un budget, en proposant des façons de réduire vos impôts, en planifiant votre retraite, en choisissant le bon compte d'épargne et la stratégie d'épargne appropriée, etc.

Conseillère ou conseiller en gestion de patrimoine

Une conseillère ou un conseiller en gestion de patrimoine a comme profession de proposer des conseils financiers personnalisés et des stratégies d'investissement aux particuliers ou aux institutions. Son rôle consiste à évaluer

la situation financière, la tolérance au risque et les objectifs d'une cliente ou d'un client pour élaborer un plan d'investissement personnalisé. Tout en développant une relation à long terme avec leur clientèle, ces spécialistes fournissent des conseils continus, surveillent les investissements et offrent une gamme plus large de services financiers, tels que la planification de la retraite, l'optimisation fiscale, la planification successorale et plus encore.

Gestionnaire de portefeuille

Une ou un gestionnaire de portefeuille, qui détient également l'accréditation en gestion de patrimoine, gère activement des portefeuilles d'investissement pour ses clientes et clients (particuliers, institutions ou fonds). Son rôle principal consiste à prendre des décisions de placement, telles que la répartition de l'actif et la sélection des titres, dans le but d'atteindre les objectifs de placement de sa clientèle. Les gestionnaires de portefeuille surveillent et ajustent en permanence la composition du portefeuille pour optimiser les performances et gérer les risques.



Quelle est la principale différence entre les conseillères et conseillers en gestion de patrimoine, et les gestionnaires de portefeuille?

Les conseillères et conseillers en gestion de patrimoine fournissent des conseils et des recommandations sur les stratégies et les décisions d'investissement. Ces spécialistes travaillent souvent en étroite collaboration avec les clientes et clients pour aligner leurs portefeuilles sur leurs objectifs financiers. Les gestionnaires de portefeuille assument davantage de responsabilités dans leur rôle en gérant activement des portefeuilles d'investissement et en prenant des décisions d'investissement quotidiennes au nom des clientes et clients, dans le cadre d'une stratégie ou d'un mandat d'investissement spécifique défini au préalable.

* Sachez que dans la plupart des provinces du Canada, il existe peu de règlements empêchant les personnes de se prétendre planificatrices et planificateurs financiers, ou conseillères et conseillers financiers. Tenez compte de l'expérience, de la formation, des qualifications et des titres officiels de la personne que vous consultez.

Ces spécialistes servent d'intermédiaires entre la cliente ou le client (vous) et les fournisseurs qui proposent les produits ou services que vous recherchez.



Courtage direct via une courtière ou un courtier direct, ou encore une courtière ou un courtier en ligne

Le courtage direct via une courtière ou un courtier direct, ou encore une courtière ou un courtier en ligne, permet aux personnes qui investissent de façon autonome de gérer leurs propres placements. Son rôle est d'appliquer les transactions faites par les investisseuses et investisseurs autonomes, par exemple, vendre ou acheter des actions, sans offrir de conseils. L'investissement autonome se fait via des applications ou en ligne sur des sites web. Les courtières et courtiers en ligne n'offrent pas de conseils. Vous êtes donc entièrement responsable de vos investissements. Le courtage en ligne permet de bénéficier de peu ou pas de frais de commissions sur les transactions en ligne, comme l'offre Banque Nationale Courtage direct à 0 \$ de commission. Les plateformes de courtage direct donnent parfois aussi accès à des outils de recherche et d'analyse.

Courtiers et courtiers d'assurance

Les courtières et courtiers d'assurance vous mettront en contact avec une compagnie d'assurance auprès de laquelle vous pourrez contracter une police d'assurance répondant à vos besoins, qu'il s'agisse d'une assurance automobile, d'une assurance maladie, d'une assurance vie, d'une assurance de biens ou de tout autre type de couverture. Le recours aux services de ces spécialistes peut vous permettre d'accéder à une plus grande variété d'options que si vous contactiez directement une compagnie d'assurance.

Courtiers et courtiers hypothécaires

Les courtières et courtiers hypothécaires vous aideront à trouver le meilleur prêt hypothécaire en effectuant des recherches auprès de diverses institutions financières, afin de trouver celle qui répondra le mieux à vos besoins, en tenant compte des taux d'intérêt, des conditions et des paiements.



Si vous êtes au Québec, vérifiez que la planificatrice ou le planificateur financier possède un diplôme de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) et un permis d'exercice délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou est autorisé à porter le titre par un ordre professionnel qui a conclu une entente avec l'AMF.

6 TRUCS ET ASTUCES POUR PRÉVENIR LA FRAUDE ET RENFORCER VOTRE CYBERSÉCURITÉ

La technologie fait partie de toutes les sphères de notre quotidien et permet aussi de gérer nos finances. Or, les personnes malveillantes qui commettent de la fraude et de la cybercriminalité cherchent constamment à contourner les mesures de sécurité. C'est pourquoi il est crucial de savoir comment se protéger en ligne. Ces six conseils vous aideront à assurer la sécurité de vos renseignements personnels :

1 Renforcez les mots de passe et l'authentification

- Utilisez des mots de passe différents et robustes comportant de nombreux caractères pour chaque compte en ligne.
- Activez l'authentification à deux facteurs chaque fois que c'est possible.
- Utilisez un gestionnaire de mots de passe pour stocker et générer des mots de passe robustes en toute sécurité.

2 Mettez régulièrement les logiciels à jour

- Gardez constamment à jour vos systèmes d'exploitation, logiciels antivirus et applications. Les mises à jour comportent souvent des améliorations aux dispositifs de sécurité qui protégeront vos renseignements et vos appareils.

3 Méfiez-vous des tentatives d'hameçonnage et informez-vous

- Tenez-vous au courant des dernières techniques d'hameçonnage et d'arnaque.
- Méfiez-vous lorsque vous recevez des messages non sollicités par courriel, texto, sur les réseaux sociaux ou par téléphone, où l'on vous demande des renseignements personnels ou vos identifiants de connexion.
- Évitez de cliquer sur des liens suspects ou de télécharger des fichiers à partir de sources peu fiables.
- Vérifiez la légitimité de l'expéditeur ou de l'organisation avant de fournir des données sensibles.
- Vérifiez les liens URL et les adresses électroniques pour vous assurer qu'ils ne présentent pas d'incohérences.
- Informez-vous pour savoir de quelles façons les organismes gouvernementaux et les institutions financières communiqueront avec vous et quels types de renseignements ils pourraient vous demander ou non (pour en savoir plus : [Fraude visant les nouveaux arrivants – Canada.ca](#)).
- Transmettez ces connaissances à votre entourage, votre famille et vos collègues, afin de créer un environnement numérique plus sûr pour tout le monde.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Fraude visant les nouveaux arrivants](#)
- [Canada.ca](#)



4 Faites preuve de prudence sur les médias sociaux

- Ne publiez pas trop d'information personnelle sur les médias sociaux, car d'autres personnes que celles de votre « liste d'amis » pourraient y avoir accès.
- Réglez les paramètres de confidentialité de manière à définir qui peut voir vos messages et vos renseignements personnels afin de mieux les protéger.
- Méfiez-vous des demandes d'amitié et des messages provenant de personnes que vous ne connaissez pas.
- N'ouvrez pas et ne partagez pas un message qui provient d'une source dont vous vous méfiez.

5 Adoptez de saines habitudes de navigation

- Recherchez le symbole du cadenas et le préfixe « https:// » dans l'URL des sites web avant de fournir des renseignements personnels ou d'effectuer des paiements en ligne.
- Utilisez un bloqueur de publicité fiable et des extensions de navigateur renforçant la protection de la vie privée et la sécurité.

6 Sécurisez votre réseau et vos appareils

- Utilisez un pare-feu fiable et activez le cryptage du réseau (WPA2 ou WPA3) sur votre routeur Wi-Fi.
- Installez des logiciels antivirus et anti-logiciels malveillants sur vos appareils et effectuez des analyses régulières.
- Évitez de vous connecter à des réseaux Wi-Fi publics pour effectuer des transactions sensibles.

OUVRIR ET GÉRER VOTRE COMPTE BANCAIRE



LES DOCUMENTS DONT VOUS AUREZ BESOIN

Au Canada, les comptes bancaires constituent un moyen sûr de conserver votre argent. Selon le type de compte ouvert, vous accéderez facilement et rapidement à différentes options de paiement et vous pourrez faire fructifier votre épargne. Votre argent est également bien protégé grâce à la couverture offerte par la **Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)**.



Identification

Vous devez fournir au moins deux cartes d'identité valides, par exemple :

- Permis de conduire
- Passeport
- Carte ou certificat de citoyenneté canadienne
- Carte de résidence permanente
- Carte d'assurance sociale
- Carte santé (dans certaines provinces)

Le carte d'assurance sociale n'est pas toujours obligatoire, mais votre banque pourrait vous demander votre numéro d'assurance sociale (NAS). Il s'agit d'un numéro d'identité exclusif délivré par le gouvernement canadien. Il est possible d'ouvrir un compte de banque sans NAS, mais certaines restrictions pourraient s'appliquer.



Preuve d'adresse

Vous devez présenter un document qui confirme votre adresse courante au Canada, par exemple :

- Facture de services publics (électricité, eau, gaz)
- Relevé de compte bancaire ou de carte de crédit
- Bail ou contrat de location
- Permis de conduire valide portant votre adresse actuelle



Information sur l'emploi ou sur le revenu

Certaines banques pourraient vous demander des renseignements au sujet de votre emploi ou de votre source de revenus, comme un relevé de salaire, un contrat de travail ou une lettre de votre employeur.



Autres documents

Selon la banque et votre situation, vous pourriez avoir à présenter d'autres documents, par exemple :

- Permis de travail ou d'études pour les personnes non résidentes
- Preuve d'inscription scolaire pour l'ouverture d'un compte étudiant
- Documents d'enregistrement de l'entreprise pour l'ouverture d'un compte d'entreprise

Pour ouvrir un compte en banque au Canada, vous aurez habituellement besoin des documents suivants :

Les documents requis peuvent varier d'une banque à l'autre. Vérifiez auprès de la banque de votre choix avant de vous présenter, pour vous assurer que vous aurez en main tous les documents nécessaires.

Certaines institutions financières permettent d'ouvrir votre compte bancaire entièrement en ligne. Certaines exigent que vous vous présentiez dans une succursale en personne afin d'activer le compte. Il se pourrait que certains documents soient seulement requis à ce moment.

BON À SAVOIR

La SADC est un organisme fédéral qui protège les dépôts admissibles dans les institutions membres jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie assurée. Vous pouvez donc dormir sur vos deux oreilles en sachant que votre argent est en sécurité dans toutes les institutions financières canadiennes enregistrées auprès de la SADC. Pour en savoir plus sur la protection offerte par la SADC, voir www.sadc.ca.



LES DIFFÉRENTS TYPES DE COMPTES BANCAIRES

Au Canada, les banques proposent plusieurs types de comptes bancaires afin de répondre à vos différents besoins. Voici les comptes les plus courants et les frais et services généralement demandés :

Le compte chèques personnel

Un compte chèques standard est un **compte polyvalent** qui offre de nombreux services, comme l'émission de chèques, les virements électroniques, la carte de débit, les transactions en magasin, les services bancaires en ligne et mobiles, le paiement de factures, l'accès aux guichets automatiques, et plus encore.

Frais à prévoir : des frais de tenue de compte mensuels s'appliquent généralement, mais certaines banques **ont des offres promotionnelles** et ne les factureront pas si vous remplissez certaines conditions précises, tels le maintien d'un solde minimum, l'établissement de dépôts directs ou un salaire versé directement dans votre compte par votre employeur, par exemple.

Le compte d'épargne

Les comptes d'épargne sont un **endroit sûr** pour déposer l'argent dont vous n'avez pas besoin au quotidien, tout en permettant d'y avoir accès facilement. Ils permettent de générer des intérêts sur le solde du compte et ils donnent accès aux services bancaires en ligne et mobiles, à un nombre limité de transactions (les transactions supplémentaires entraînent des frais additionnels) et aux guichets automatiques.

Frais à prévoir : certains comptes d'épargne peuvent être assortis de frais mensuels, en particulier si vous ne respectez pas les conditions requises, comme le maintien du solde minimum prévu dans votre contrat. Il faut garder en tête que le compte d'épargne a un objectif différent du compte chèques. Il n'est pas destiné à une utilisation quotidienne.

Le compte d'épargne à intérêt élevé

Les services offerts par les comptes d'épargne à intérêt élevé sont souvent comparables à ceux des comptes d'épargne standards, mais le taux d'intérêt appliqué sur le solde du compte est plus élevé, ce qui permet de **faire fructifier davantage votre argent**.

Frais à prévoir : le **taux d'intérêt offert étant plus intéressant** que sur les comptes d'épargne standards, les frais associés à ces comptes peuvent être plus élevés, ou encore les conditions à respecter pour être exempté de ces frais, comme le maintien d'un solde minimum, peuvent être plus rigoureuses.

Le compte pour personnes âgées

Certaines banques proposent des comptes pour les personnes âgées, avec des services similaires à ceux d'un compte chèques personnel. Des avantages supplémentaires tels qu'une assurance voyage ou d'autres produits bancaires sont généralement offerts.

Frais à prévoir : des **réductions potentielles** sur les frais s'appliquent habituellement à ce type de compte.

Le compte pour les jeunes et la communauté étudiante

De nombreuses banques proposent des comptes pour les jeunes et la communauté étudiante aux personnes qui n'ont pas encore atteint un certain âge ou qui sont inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire. Ces comptes offrent des services similaires à ceux d'un compte chèques personnel, mais des restrictions peuvent toutefois s'appliquer, comme le nombre de transactions ou le montant qui peut être utilisé à la fois.

Frais à prévoir : ces comptes ont habituellement des frais mensuels faibles ou nuls.

BON À SAVOIR

Les frais et les services peuvent varier d'une institution financière à l'autre et même d'un forfait à l'autre au sein d'un même établissement bancaire. Sachez que les frais de compte bancaire sont reliés aux services offerts et à la gestion de compte. **En effectuant une recherche pour comparer les différents comptes et en tirant profit des offres spéciales, vous pourriez réduire, voire éliminer, les frais à payer!**

Le compte d'entreprise

Les comptes d'entreprise ou comptes d'affaires offrent des **caractéristiques uniques conçues spécifiquement pour les entreprises**, comme les chèques d'entreprise, les transferts électroniques de fonds (TEF), les services aux commerçantes et commerçants, la protection contre les découverts et les services bancaires en ligne spécifiques à l'entreprise.

Frais à prévoir : les frais associés aux comptes d'entreprise dépendent de la banque et du type de compte. Ils peuvent notamment dépendre du volume de transactions ou du solde du compte.

Certains comptes et plans d'épargne enregistrés peuvent être utilisés pour effectuer des placements importants (voir la section « Les différents types de régimes et de comptes d'épargne » à la page 41) et offrent des avantages qui leur sont propres.

CARTE DE DÉBIT, GUICHETS AUTOMATIQUES ET EMPLACEMENT DES SUCCURSALES

Les banques sont présentes partout au pays. Vous ne rencontrerez aucune difficulté à trouver une succursale locale de votre institution financière où vous pourrez accéder à des services essentiels comme :

Les transactions au guichet automatique

Voici les transactions que vous pourrez effectuer dans un guichet automatique :

➡ **Consultation de solde :** Vous pouvez consulter le solde de votre compte au guichet automatique. Glissez votre carte de débit dans le guichet, entrez votre numéro d'identification personnel (NIP) et sélectionnez « Interrogation de solde » parmi les options affichées à l'écran.

➡ **Retrait :** Les guichets automatiques permettent de retirer de l'argent directement de votre compte. Après avoir glissé votre carte dans le guichet et avoir entré votre NIP, suivez les instructions qui s'affichent à l'écran et sélectionnez le montant à retirer.

➡ **Dépôt :** Vous pouvez aussi déposer de l'argent comptant ou des chèques dans votre compte en banque en utilisant le guichet automatique. Suivez les instructions à l'écran, insérez l'argent comptant ou les chèques dans la fente indiquée, et vérifiez les données de la transaction.



Chaque institution financière établit un nombre maximum de retraits par jour ou par semaine. Informez-vous lorsque vous ouvrez votre compte bancaire.

Les transactions auprès d'une caissière ou d'un caissier

Si vous préférez, vous pouvez aussi vous rendre dans la succursale de votre banque et effectuer des transactions en personne avec l'aide d'une caissière ou d'un caissier. Par exemple :

➡ **Retrait :** Rendez-vous dans une succursale de votre banque et présentez-vous au comptoir. Fournissez votre carte de débit et une pièce d'identité. Précisez le montant que vous voulez retirer et la caissière ou le caissier effectuera la transaction pour vous après avoir vérifié votre identité.

➡ **Dépôt :** Pour déposer de l'argent comptant ou des chèques, présentez votre carte de débit et une pièce d'identité à la caissière ou au caissier. Remettez-lui l'argent comptant ou les chèques endossés (signés au verso), et elle ou il fera le dépôt pour vous. Vous recevrez un reçu comme preuve de dépôt.

➡ **Virements et transferts :** Les caissières et caissiers peuvent également vous assister dans le transfert de fonds d'un compte à un autre ou pour faire un virement à l'international.

➡ **Ouverture de compte et demandes d'information sur les comptes :** Dans une succursale, vous avez la possibilité d'ouvrir de nouveaux comptes. Les caissières et caissiers peuvent aussi vous aider à vérifier le solde de votre compte, à examiner les transactions récentes, à commander des chèques et à obtenir des relevés de compte.

4 CONSEILS POUR BIEN GÉRER VOTRE COMPTE

1 Gardez votre carte de débit et votre NIP en sécurité

Votre carte de débit et votre NIP sont essentiels dans la façon dont le système bancaire assure la sécurité de votre argent. Protégez votre carte de débit contre toute utilisation non autorisée. Ne révélez votre NIP à personne et protégez le clavier des regards en toutes circonstances lorsque vous entrez votre NIP à un guichet automatique, auprès d'une caissière ou d'un caissier, ou lors de transactions comme un achat.

2 Vérifiez les données de la transaction

Avant d'exécuter une transaction, assurez-vous toujours que les données sont exactes.

3 Vérifiez les frais et les limites de retrait

Certaines banques peuvent facturer des frais lorsqu'on utilise un guichet automatique d'une autre institution financière, ou imposer des limites quotidiennes de retrait. Prenez connaissance des politiques de votre banque pour éviter les mauvaises surprises.

4 Ayez une pièce d'identité sur vous

Lorsque vous effectuez des transactions auprès d'une caissière ou d'un caissier, vous devrez absolument avoir une pièce d'identité valide avec vous, comme un permis de conduire ou un passeport, car les banques peuvent l'exiger pour vérifier votre identité.

LES SERVICES EN LIGNE ET LES APPLICATIONS MOBILES

Grâce aux services en ligne et aux applications mobiles, vous disposez d'un moyen pratique d'accéder en tout temps à une vaste gamme de services bancaires, à faible coût ou sans frais supplémentaires. Voici quatre services en ligne et applications mobiles à connaître.

1

Portails bancaires en ligne

Les banques fournissent des portails en ligne sécurisés accessibles par le biais de leur site web. Vous pouvez vous y connecter à l'aide de vos identifiants pour accéder à vos comptes et effectuer diverses transactions et activités bancaires.

Vous pouvez notamment :

- consulter le solde de compte et l'historique des transactions
- transférer des fonds d'un compte à l'autre
- payer des factures
- mettre en place des paiements automatiques
- gérer vos cartes de crédit
- mettre à jour vos renseignements personnels
- ouvrir de nouveaux comptes
- demander une carte de crédit

2

Applications bancaires mobiles

Les banques proposent aussi des applications bancaires mobiles que vous pouvez télécharger et installer sur votre téléphone intelligent ou votre tablette. Ces applications ont des fonctionnalités similaires à celles des portails bancaires en ligne, mais sont optimisées pour les appareils mobiles et offrent souvent des fonctionnalités supplémentaires, comme :

- le dépôt de chèques par téléphone cellulaire
- le retrait d'argent sans carte au guichet automatique
- la connexion par empreinte digitale ou reconnaissance faciale
- les notifications poussées (*push notifications*) pour vous avertir lors de certaines activités sur votre compte

3

Applications de gestion financière

Les applications tierces de gestion financière permettent de regrouper en un seul endroit les informations financières provenant de vos différents comptes bancaires et cartes de crédit. Ces applications vous aideront notamment à :

- effectuer le suivi de vos dépenses
- préparer un budget
- fixer des objectifs d'épargne
- mieux connaître vos habitudes financières

4

Applications de paiement

Les applications de paiement vous permettent d'envoyer et de recevoir de l'argent par voie électronique, généralement à partir de vos comptes bancaires ou de vos cartes de crédit. Ces applications offrent des options pratiques pour effectuer :

- les paiements de personne à personne
- le partage des factures
- les achats en ligne
- les paiements sans contact dans les commerces

BON À SAVOIR

Certaines institutions financières permettent de regrouper tous vos comptes sur leur application en y ajoutant vos comptes des autres institutions financières.

Il existe aussi des applications tierces de paiement dont certaines peuvent même être déjà préinstallées sur votre appareil mobile.

LES TRANSFERTS DE FONDS LOCAUX ET INTERNATIONAUX

Vous devez envoyer de l'argent à une autre personne en devise locale ou étrangère? Pas de problème! Au Canada, les banques proposent diverses méthodes de transfert. Voici quelques méthodes utilisées couramment pour transférer de l'argent :

Transfert Interac

Le transfert Interac vous permet d'envoyer de l'argent par voie électronique en utilisant le courriel ou la messagerie texte. Cette méthode est fréquemment utilisée pour transférer de l'argent entre des particuliers ou des entreprises au Canada.

Le mode de fonctionnement est simple :

1. Cliquez sur l'option « Envoyer de l'argent » dans le portail web ou l'application mobile de votre banque.
2. Choisissez le compte d'où sera retiré l'argent, entrez les informations de la personne destinataire et le montant à envoyer.
3. La personne destinataire recevra une notification par courriel ou texto et pourra déposer les fonds directement dans son compte bancaire.



Les transferts électroniques sont parfois assortis de frais, mais de nombreuses banques incluent ce service gratuitement dans les forfaits bancaires.

Transfert électronique de fonds (TEF)

Les transferts électroniques permettent de virer de l'argent par voie électronique entre des comptes bancaires personnels ou différentes institutions financières. Selon la banque, des frais peuvent être demandés, en particulier pour les virements entre institutions financières.

Vous pouvez utiliser cette fonction pour :

- effectuer des transferts ponctuels
- mettre en place des paiements récurrents
- payer vos factures
- faire des dépôts directs, par exemple afin que votre paie soit versée directement dans votre compte bancaire



De quoi aurez-vous besoin : pour faire un TEF, vous aurez généralement besoin du numéro de compte bancaire de la personne destinataire, du numéro de transit et du numéro de l'institution financière de la personne destinataire.

Virements par fil

Les virements par fil servent à envoyer de l'argent à des gens qui se trouvent **au pays** ou **à l'étranger**. Il s'agit généralement de montants importants ou de transactions transfrontalières. Il y a généralement des frais liés aux virements électroniques, pouvant varier en fonction du montant du virement et de la destination.



De quoi aurez-vous besoin : pour effectuer un virement, vous aurez besoin des coordonnées du compte bancaire de la personne destinataire, du numéro de transit, du numéro de l'institution financière et, parfois, des coordonnées de la banque intermédiaire dans le cas des virements internationaux.

LE RELEVÉ DE COMPTE BANCAIRE

Document crucial, le relevé de compte bancaire fournit les informations relatives à votre compte et l'historique des transactions effectuées. Les relevés sont généralement fournis tous les mois, mais certaines banques permettent de les recevoir plus fréquemment ou d'y accéder directement en ligne au moyen de leur plateforme numérique.

Les renseignements sur la personne titulaire du compte

Sur le relevé, on trouve le nom et l'adresse de la personne titulaire du compte, le numéro du compte et la date du relevé. Ces renseignements seront utiles si la banque exige une preuve d'adresse pour certains services, de même que pour effectuer des transferts d'argent.

L'historique des transactions

Le relevé fournit la liste détaillée de toutes les transactions effectuées au cours de la période couverte par le relevé. Cette liste comprend la date, la description et le montant des transactions de dépôt, de retrait, de transfert et de toute autre activité sur le compte.

Le relevé fournit aussi les renseignements sur les transactions électroniques, comme les transferts bancaires en ligne, les paiements de factures, les dépôts directs ou les débits préautorisés. On y retrouve le nom de la personne qui envoie ou qui reçoit l'argent, la date de la transaction et le montant.



Examiner l'historique de vos transactions vous permet de repérer d'éventuelles activités frauduleuses et constitue une bonne stratégie pour établir un budget (voir la section « Établir votre budget personnel » à la page 33).

Pourquoi devriez-vous lire attentivement ce document? Parce qu'il permet de suivre l'activité du compte, de vous assurer qu'il n'y a pas d'activités frauduleuses, de gérer vos finances et de faire le rapprochement des transactions.

Les soldes d'ouverture et de fermeture

Le relevé de compte indique le solde d'ouverture (le montant d'argent disponible au début de la période visée) et le solde de fermeture (le montant d'argent disponible à la fin de la période visée).

Les frais de service

Si des frais sont associés au compte, comme des frais mensuels d'administration ou des frais de transaction, ils figureront aussi sur le relevé de compte. Vous verrez le montant des frais, le type de frais et la date à laquelle ils ont été payés.



Passez en revue tous les frais afin de comprendre à quoi ils correspondent. De cette façon, vous pourrez tirer profit de ce que vous payez et vous assurer de ne rien déboursier en trop.

L'intérêt gagné ou facturé

Si le compte rapporte des intérêts, le relevé le mentionnera, avec le taux d'intérêt, le montant des intérêts gagnés, et la façon dont ils ont été calculés.



Le fait de comprendre le taux d'intérêt vous aidera à faire croître votre épargne et à gagner encore plus d'intérêts.

Les chèques

Dans le cas des comptes chèques, le relevé pourrait comprendre des images des chèques que vous avez faits ou la liste des numéros de chèque avec les montants correspondants.

Les messages

Certains relevés de compte comprennent également des messages importants ou des notifications de la part de l'institution financière, comme des changements apportés aux conditions générales régissant le compte, ou des offres à venir.

COMPRENDRE
VOTRE DOSSIER
DE CRÉDIT ET
VOTRE COTE
DE CRÉDIT



QU'EST-CE QU'UN DOSSIER DE CRÉDIT ET UNE COTE DE CRÉDIT?

Au Canada, vous entendrez beaucoup parler de dossier de crédit et de cote de crédit. De quoi s'agit-il? Ce sont deux éléments essentiels de votre dossier financier qui fournissent des informations sur votre solvabilité.

En effet, les prêteurs comme les banques, les coopératives financières, les sociétés de prêts hypothécaires et même les propriétaires d'un logement que vous souhaitez louer ou la compagnie de téléphone peuvent utiliser votre dossier de crédit et votre cote de crédit pour déterminer s'ils veulent faire affaire avec vous et à quelles conditions.

De plus, parce qu'il est important d'être solvable pour pouvoir effectuer de nombreux achats importants, une propriété par exemple, c'est la qualité de votre dossier de crédit et de votre cote de crédit qui sera prise en compte par les prêteurs potentiels.

Voici comment vous pouvez bâtir les vôtres et les améliorer.

LE DOSSIER DE CRÉDIT

Le dossier de crédit est le relevé détaillé de vos antécédents en matière de crédit et de votre comportement financier. Les deux principaux bureaux de crédit au Canada sont Equifax et TransUnion. Leur mission consiste à collecter, conserver et transmettre toutes les informations pertinentes sur la manière dont vous utilisez le crédit.

Les principales données fournies dans le dossier de crédit sont les suivantes :


- ➔ **Renseignements personnels** : nom, adresse, numéro d'assurance sociale (NAS), date de naissance et renseignements sur l'emploi.
- ➔ **Comptes de crédit** : cartes de crédit, prêts, hypothèque, marges de crédit et autres formes de crédit. Cela comprend le type de compte, la limite de crédit ou le montant du prêt, l'historique de paiement et le solde courant.
- ➔ **Historique de paiement** : les retards et les défauts de paiement sur votre carte de crédit, sur un prêt personnel et même sur le loyer et les factures de téléphone sont mentionnés et pourraient nuire à votre cote de crédit.
- ➔ **Archives publiques** : cette section comporte de l'information sur les faillites, les propositions de consommatrices et consommateurs, les décisions judiciaires et autres mesures légales relatives à vos obligations financières.
- ➔ **Interrogations** : le dossier donne la liste des demandes d'accès à votre dossier effectuées par des prêteurs ou des fournisseurs de crédit lorsque vous faites une demande de crédit. Si de multiples demandes sont déposées durant une courte période, cela peut nuire à votre cote de crédit.


LA COTE DE CRÉDIT


La cote de crédit est la représentation numérique de votre solvabilité.


Au Canada, le modèle de notation le plus courant est le pointage FICO, qui va de **300**, la pire note, à **900**, la meilleure. En règle générale, une cote supérieure à **680** est considérée comme bonne. Plus la cote de crédit est élevée, moins il y a de risque pour les prêteurs et meilleure est la solvabilité.


Votre cote de crédit est fondée sur l'information qui se trouve dans votre dossier de crédit et est calculée au moyen de ces principaux éléments :

-  **Historique de paiement** : si vous faites vos paiements de façon ponctuelle, **en particulier les paiements minimums**, et si vous respectez scrupuleusement vos obligations financières et leurs échéances, vous améliorerez votre cote de crédit.

-  **Utilisation du crédit** : le rapport entre votre solde de crédit et votre limite de crédit disponible (y compris toutes les formes de crédit rotatif ou renouvelable, comme les cartes de crédit) affecte votre cote de crédit. Il est bon de limiter l'utilisation de votre crédit et de la maintenir à moins de 30 % du crédit disponible.

-  **Durée de l'historique de crédit** : votre cote de crédit dépend aussi du moment où vous avez commencé à détenir des comptes de crédit et de l'âge moyen de vos comptes. Plus votre historique de crédit remonte à loin et plus cela influencera positivement votre cote de crédit, car c'est la preuve de votre stabilité et de votre gestion saine du crédit.

-  **Combinaison de crédits** : l'utilisation de différents types de crédit – cartes de crédit, prêts, hypothèques – peut améliorer votre cote de crédit, car elle montre votre capacité à gérer de façon responsable différentes formes de crédit.

-  **Nouveau crédit** : l'ouverture de plusieurs nouveaux comptes de crédit sur une courte période peut temporairement faire baisser votre cote de crédit, car cela peut laisser croire que vous êtes en difficulté financière et recherchez du nouveau crédit.

Les outils et ressources pour calculer votre cote de crédit

L'information contenue dans votre dossier de crédit et votre cote de crédit est constamment mise à jour par les deux agences de crédit, au fur et à mesure qu'elles reçoivent des renseignements sur votre usage du crédit, vos paiements, etc. Il est donc recommandé de consulter régulièrement votre dossier, de vérifier qu'il ne contient aucune inexactitude et, si c'est le cas, de le signaler. Les ressources et outils suivants vous aideront à faire le suivi de votre crédit :

- **Les sites web des agences de crédit**

TransUnion Canada (<https://www.transunion.ca/fr>) et Equifax Canada (<https://www.consumer.equifax.ca/personnel/>) sont les deux principales agences d'évaluation du crédit au Canada. Elles offrent différents services et outils. Vous pouvez demander une copie gratuite de votre dossier de crédit une fois par année auprès de chaque bureau.

Si vous relevez des irrégularités ou des erreurs dans votre dossier, communiquez avec les bureaux de crédit pour qu'ils effectuent les corrections nécessaires.

- **Les services de surveillance du crédit**

Les services de surveillance du crédit comme Credit Karma (www.creditkarma.ca) et Borrowell (www.borrowell.com) procurent un accès gratuit à votre dossier et à votre cote de crédit.

- **Les institutions financières**

Certaines banques et coopératives financières mettent à la disposition de leur clientèle des outils pour faire le suivi de leur cote de crédit. Elles peuvent offrir un accès gratuit à votre cote de crédit au moyen de leur portail bancaire en ligne ou de leur application mobile.

BON À SAVOIR

Bien que ces outils donnent une bonne idée de votre solvabilité, les prêteurs peuvent utiliser différents modèles et éléments de notation pour évaluer votre admissibilité à des prêts ou à des demandes de crédit spécifiques. Servez-vous de votre cote de crédit comme d'une ligne directrice pour vous aider à gérer et à améliorer votre crédit.

8 CONSEILS POUR VOUS AIDER À AMÉLIORER ET À PRÉSERVER VOTRE COTE DE CRÉDIT

Établir un bon crédit est essentiel et cela aura une influence majeure sur vos possibilités d'emprunt futures. Mais n'oubliez pas : il faut du temps et des efforts pour bâtir et maintenir un bon crédit. C'est pourquoi il est important d'adopter de saines habitudes de crédit et de prendre des décisions financières éclairées afin de constituer un historique de crédit sans tache. Ces huit conseils vous aideront à y parvenir.

1 Bâissez votre crédit

C'est logique : vous ne pourrez pas avoir d'historique de crédit si vous n'avez pas de produits de crédit. Il faut donc vous procurer certains outils de crédit pour commencer à bâtir le vôtre. Par exemple :

- Les **cartes de crédit** (y compris les cartes de crédit avec garantie et les cartes d'entrée de gamme) sont souvent la première étape dans l'établissement du crédit. Utilisez-les de manière responsable en effectuant de petits achats et en réglant le solde en totalité, en respectant scrupuleusement la date d'échéance.
- Les **prêts de développement du crédit** sont une solution de rechange aux cartes de crédit et sont conçus pour aider les particuliers à bâtir leur crédit. Ce sont généralement des prêts garantis (ils nécessitent des garanties) et les critères d'admissibilité sont peu exigeants.

2 Payez vos factures à temps et en totalité

Payez toutes vos factures **à temps et en totalité**, incluant les cartes de crédit, les prêts, les services publics, les factures de téléphone et d'Internet, et le loyer. Les retards et les défauts de paiement peuvent nuire à votre cote de crédit, et ce, quel que soit le montant, même 20 \$!

- Pensez à mettre en place des rappels ou des paiements automatiques au moyen de votre carte de crédit ou de votre compte bancaire afin de vous assurer que vous respectez toutes les échéances.
- Vous n'êtes pas en mesure de payer la totalité du solde de votre carte de crédit? Le meilleur moyen d'éviter que votre cote de crédit ne diminue est d'effectuer au moins le paiement minimum à temps, avant la date d'échéance.

3 Maintenez l'utilisation du crédit à un faible niveau

Une grande utilisation du crédit peut nuire à votre cote de crédit. C'est pourquoi il est recommandé de maintenir un solde de crédit inférieur à 30 % de votre limite de crédit totale.

- Cela inclut toutes les formes de crédit renouvelable dont vous disposez, comme les cartes de crédit multiples et les prêts personnels.
- Veillez à ce que votre limite de crédit corresponde à vos besoins et à votre capacité. Avec une limite de crédit élevée, il sera peut-être plus facile de maintenir un taux d'utilisation inférieur à 30 %, mais attention à ce que cela ne vous incite pas à trop dépenser ou à contracter des dettes trop élevées par rapport à ce que vous êtes en mesure de rembourser (voir le point « Payez vos factures à temps et en totalité » à la page précédente).

4 Maintenez une combinaison de types de crédit

Vous pourriez améliorer votre cote de crédit en utilisant une combinaison de différents types de crédit, comme des cartes de crédit, des prêts et une hypothèque. Toutefois, ne contractez que le crédit que vous êtes en mesure de gérer sagement.

5 Surveillez votre crédit

Consultez régulièrement votre dossier de crédit pour en vérifier l'exactitude et détecter les signes de fraude ou d'erreurs potentielles.

- Envisagez d'utiliser des services de surveillance du crédit ou des applications fournissant des mises à jour, et qui vous alertent rapidement en cas de changements apportés à votre dossier de crédit.

6 Évitez de multiplier les demandes de crédit

N'effectuez pas de nombreuses demandes de crédit sur une courte période, car cela pourrait faire baisser temporairement votre cote de crédit. Ne faites des demandes de crédit que lorsque c'est nécessaire et quand vous avez la certitude de pouvoir l'obtenir.

7 Laissez vos anciens comptes ouverts

La durée de votre historique de crédit est un facteur important qui joue sur la cote de crédit. Si vous avez d'anciennes cartes de crédit sans frais annuels ni historique défavorable, vous pourriez en payer le solde, puis garder ces comptes ouverts, car cela a un impact favorable sur votre historique de crédit.

8 Faites preuve de prudence avant d'accepter d'être cosignataire

Réfléchissez bien avant de cosigner un prêt ou une carte de crédit pour quelqu'un d'autre, même un ou une proche. En effet, si l'autre personne n'effectue pas ses paiements comme prévu ou ne rembourse pas sa dette, cela pourrait se répercuter sur votre crédit.

COMPRENDRE ET GÉRER VOTRE CARTE DE CRÉDIT



LES AVANTAGES D'UNE CARTE DE CRÉDIT COMME MÉTHODE DE PAIEMENT

Les cartes de crédit sont l'une des sources d'emprunt les plus courantes au Canada. L'utilisation d'une carte de crédit comme moyen de paiement, en particulier pour les achats en ligne, offre de nombreux avantages. En voici quelques-uns :



Attention : l'utilisation d'une carte de crédit pour les achats en ligne exige un comportement financier responsable. Protégez les informations relatives à votre carte de crédit lorsque vous effectuez des achats en ligne en vous assurant que vous êtes sur des sites web sécurisés (recherchez le suffixe « https » dans l'URL) et en évitant les plateformes suspectes ou non fiables (voir la section « 6 trucs et astuces pour prévenir la fraude et renforcer la cybersécurité » à la page 10).

1

Historique de crédit

L'utilisation responsable de la carte de crédit et le respect des délais de paiement contribuent à la constitution d'un historique de crédit favorable.

L'établissement et le maintien d'un bon historique de crédit peuvent être bénéfiques pour les futures demandes de prêts, d'hypothèques ou d'autres produits de crédit (voir la section « Qu'est-ce qu'un dossier de crédit et une cote de crédit? » à la page 22).

2

Commodité et sécurité

Les cartes de crédit constituent un moyen pratique et sûr d'effectuer des achats en ligne sans avoir besoin d'argent liquide ou de chèques.

Les relevés de carte de crédit constituent un portrait de vos dépenses. Vous pouvez les consulter pour vous assurer qu'ils sont exacts et pour contrôler vos dépenses et savoir où va votre argent.

Les cartes de crédit offrent un excellent niveau de sécurité, puisque les compagnies de cartes de crédit disposent généralement de solides mesures de protection contre la fraude. Si vous constatez que votre relevé contient des dépenses non autorisées, vous pouvez les contester. De plus, votre responsabilité personnelle en cas de transactions frauduleuses est limitée.

3

Récompenses et remises en espèces

Les cartes de crédit sont souvent assorties de programmes de récompenses grâce auxquels vous pouvez accumuler des points, des milles aériens ou des remises en argent sur vos achats. Ces points récompenses peuvent être échangés contre des voyages, des marchandises, un crédit à votre compte ou d'autres avantages.

4

Avantages voyage

Certaines cartes de crédit offrent des avantages liés aux voyages, comme l'assurance voyage, l'accès aux salons d'aéroport, les services de conciergerie et l'exonération des frais de transaction en devises étrangères.

Si vous effectuez fréquemment des achats en ligne pour vos voyages, l'utilisation d'une carte de crédit offrant de tels avantages peut améliorer votre expérience globale de voyage.

LA LIMITE DE CRÉDIT, LE SOLDE, LE PAIEMENT MINIMUM ET LE TAUX D'INTÉRÊT

Pour bien gérer et utiliser votre carte de crédit, vous devez comprendre comment elle fonctionne.

Voici les bases à connaître :

Le solde

- Le solde de votre carte de crédit est le montant que vous devez à l'émetteur de la carte de crédit. Il comprend les achats, les avances de fonds, les transferts de solde et les frais imputés à votre carte.
- Comprendre la différence entre le **solde du relevé** et le **solde courant** : le solde du relevé est le solde total impayé de votre carte de crédit à la date du dernier relevé. Il s'agit du montant que vous devez payer avant la date d'échéance pour éviter d'avoir à payer des intérêts. Le solde courant est le solde en temps réel de votre carte de crédit, y compris les transactions récentes qui ne figurent pas nécessairement sur le dernier relevé.

La limite de crédit

- La limite de crédit est le montant maximum que vous pouvez emprunter sur votre carte de crédit. Elle est prédéterminée par l'émetteur de la carte de crédit en fonction de facteurs comme le revenu, les antécédents en matière de crédit et la solvabilité.
- Le **crédit disponible** est la différence entre la limite de crédit et le solde courant. Si, par exemple, vous avez une limite de crédit de 5 000 \$ et un solde de 1 000 \$, votre crédit disponible est de 4 000 \$.

Le paiement minimum

- Il s'agit du montant minimum à payer à la fin de la période visée pour que votre compte de carte de crédit demeure en règle. Il s'agit généralement d'un petit pourcentage (de 2 à 5 % selon la province) du solde total ou d'un montant minimum fixe (par exemple, 10 \$), le montant plus élevé des deux étant retenu.
- Payer le montant minimum permet de maintenir un bon historique de paiement. Mais en ne payant que le minimum, des intérêts seront appliqués sur la totalité du solde et cela peut également nuire à votre cote de crédit au fil du temps.

Le taux d'intérêt

- L'intérêt, c'est ce qu'il vous en coûtera pour emprunter de l'argent sur votre carte de crédit. Si vous ne payez pas l'intégralité du solde de votre relevé à la date d'échéance, des intérêts seront appliqués au montant total de votre solde à partir de la date des transactions – et non de la date d'échéance.
- Les cartes de crédit sont assorties d'un taux d'intérêt annuel en pourcentage. Le taux d'intérêt de votre carte doit donc être divisé par 365 pour déterminer le taux d'intérêt journalier. Si, par exemple, votre carte de crédit a un taux d'intérêt de 20,99 %, le taux d'intérêt quotidien est de 0,0575 % (20,99 divisé par 365 jours).
- Les frais d'intérêt peuvent s'accumuler rapidement et augmenter considérablement votre dette si vous ne faites que les paiements minimums ou si vous maintenez un solde élevé pendant une période prolongée.

5 CONSEILS POUR GÉRER VOTRE CARTE DE CRÉDIT ET MAINTENIR UNE BONNE COTE DE CRÉDIT

En gérant votre carte de crédit de manière responsable, vous éviterez non seulement les frais d'intérêt élevés, mais vous maintiendrez une bonne santé financière tout en obtenant et en conservant une solide cote de crédit. Voici quelques conseils pour y parvenir :

1 Payez le solde en entier

En payant tous les mois à la date d'échéance la totalité du solde indiqué sur le relevé, vous éviterez les frais d'intérêt.

2 Évitez de conserver des soldes élevés par rapport à votre limite de crédit

Maintenir un faible taux d'utilisation du crédit – c'est-à-dire le pourcentage du solde de votre carte de crédit par rapport à votre limite de crédit – peut améliorer votre cote de crédit et aider à réduire les frais d'intérêt.

3 Comprenez les conditions applicables à votre carte de crédit

Relisez les conditions de votre carte de crédit pour comprendre les taux d'intérêt, les frais, le délai de grâce et d'autres renseignements importants.

4 Faites vos paiements à temps

Les retards et les défauts de paiement peuvent entraîner des frais d'intérêt et nuire à votre cote de crédit. Mettez en place des rappels ou des paiements automatiques pour vous assurer de ne pas manquer un paiement.

5 Étudiez vos relevés

Examinez régulièrement vos relevés de carte de crédit pour vous assurer qu'ils sont exacts et repérer tous frais frauduleux ou transactions non autorisées.



En comprenant bien le fonctionnement des limites de crédit, des soldes, des paiements minimums et des frais d'intérêt, vous serez en mesure d'utiliser votre carte de crédit de manière responsable et de prendre des décisions éclairées pour gérer vos finances.

LE RELEVÉ DE CARTE DE CRÉDIT

Tout comme un relevé de compte bancaire (voir la section « Le relevé de compte bancaire » à la page 19), un relevé de carte de crédit résume toute l'activité de votre carte : transactions, paiements, frais et autres renseignements essentiels concernant votre compte. Voici l'information que vous retrouverez généralement sur un relevé de carte de crédit :

L'information sur votre compte

Le relevé de carte de crédit contient les renseignements sur votre compte : numéro de la carte de crédit ou du compte, nom de la personne titulaire du compte et période visée par le relevé (l'ensemble des dates couvertes par le relevé).

Le sommaire du relevé

Cette section résume les principales informations concernant votre compte pour la période couverte par le relevé. Elle comprend le solde du relevé (montant total dû), le paiement minimum dû et la date d'échéance du paiement. Le sommaire peut aussi indiquer la limite de crédit et le crédit disponible.

Les renseignements sur les transactions

Dans cette section, toutes les transactions effectuées avec votre carte de crédit durant la période couverte par le relevé sont répertoriées. On y trouve la date des transactions, leur description, le nom du commerçant et le montant de la transaction. Les transactions peuvent être classées selon différents types : achats, avances de fonds, transferts de solde et frais.

L'information relative aux paiements effectués sur votre carte de crédit, aux crédits et aux remboursements figure aussi dans cette section; vous y trouverez notamment la date des paiements et le montant payé. Ces éléments figurent comme des transactions dont le montant est négatif pour indiquer que le solde a diminué.

Le taux d'intérêt et les frais

Le relevé comprend les frais d'intérêt facturés depuis la période de relevé précédente. Il peut aussi fournir le taux d'intérêt appliqué.

Les frais associés à la carte de crédit, comme les frais annuels ou les frais d'avance de fonds, sont également mentionnés ici.

Les récompenses et avantages

Si votre carte de crédit offre des récompenses telles que des remises en argent, des points ou des milles aériens, le relevé peut inclure un sommaire des récompenses obtenues au cours de la période visée par le relevé.

Les avis et informations importantes

Les relevés de carte de crédit contiennent souvent des avis importants, des mises à jour et des communications au sujet de votre compte. Il peut s'agir de modifications apportées aux conditions générales, d'ajustement du taux d'intérêt, de politiques de confidentialité ou d'offres promotionnelles.



Conseils : en plus du relevé mensuel, l'**application mobile de l'émetteur de votre carte de crédit** est un précieux outil pour faire le suivi de vos transactions et des activités consignées sur votre compte. Grâce à l'application, vous pouvez accéder plus rapidement aux mêmes renseignements que ceux qui figurent sur votre relevé.

Il est essentiel d'examiner attentivement votre relevé de carte de crédit pour vous assurer qu'il est exact et qu'il ne contient pas de frais frauduleux ou de transactions non autorisées, et pour bien comprendre votre activité financière. Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant le relevé, n'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle de la compagnie émettrice de votre carte de crédit.

BON À SAVOIR

Si une transaction vous semble frauduleuse, il est possible de contacter votre compagnie de carte de crédit afin de la contester. Vous pouvez également bloquer votre carte de crédit temporairement afin d'éviter que d'autres transactions non autorisées soient faites.

CHOISIR LA BONNE CARTE DE CRÉDIT POUR VOUS

Les cartes de crédit constituent un précieux outil financier et un excellent moyen de bâtir votre crédit; toutefois, il ne s'agit pas de demander n'importe quelle carte. Pour sélectionner celle qui vous convient le mieux, tenez compte de vos besoins financiers, de votre mode de vie et de vos préférences. Voici ce qu'il faut garder en tête pour choisir la meilleure carte de crédit pour vous :

Évaluez vos besoins et votre mode de vie

Avant d'arrêter votre choix, réfléchissez à la raison pour laquelle vous avez besoin d'une carte de crédit et à l'usage que vous comptez en faire. Quels sont les avantages des cartes qui répondent à vos besoins : récompenses, remises en argent, faible taux d'intérêt? Ou encore, des avantages liés aux voyages ou des remises sur le carburant?

Tenez compte de vos habitudes de consommation, par exemple les commerces où vous effectuez souvent vos achats ou les catégories de dépenses les plus importantes, et réfléchissez aux offres qui pourraient être plus avantageuses dans ces domaines.

Étudiez les différentes options

Comparez les offres de cartes de crédit des diverses institutions financières. Cet [outil de comparaison](#) du gouvernement du Canada pourra faciliter vos recherches. Sélectionnez des cartes correspondant à vos besoins et proposant des récompenses ou des avantages reliés à vos habitudes de consommation.

Pour déterminer si une carte répond bien à vos besoins, tenez compte de facteurs comme les frais annuels, le taux annuel en pourcentage, les offres de bienvenue, les programmes de récompenses et d'autres caractéristiques comme la protection des achats ou les garanties prolongées.

Analysez les frais et les taux d'intérêt

Assurez-vous que les récompenses et les incitatifs offerts par la carte vous rapportent plus que les frais que vous payez, ou recherchez des cartes de crédit dont les frais annuels sont faibles ou nuls.

Portez attention aux taux d'intérêt de la carte. Il existe des cartes dont le taux d'intérêt est faible, mais elles peuvent être assorties d'exigences plus rigoureuses ou n'offrir que des avantages limités ou aucun avantage.

Comprenez les programmes de récompense

Si les cartes qui offrent des récompenses vous intéressent, comprenez la structure du programme de récompenses et les conditions qui s'appliquent. Prenez en compte les options d'échange des récompenses, les taux d'accumulation, les restrictions et la valeur que vous pouvez tirer des récompenses.

Vérifiez les critères d'admissibilité

Examinez les critères d'admissibilité des cartes de crédit qui vous intéressent. Cela inclut des éléments comme le revenu minimum requis et toute autre condition de qualification spécifique.

Lisez les conditions générales

Lisez attentivement les conditions générales de la carte de crédit qui vous intéresse. Portez une attention particulière aux renseignements comme le taux d'intérêt, les frais, les délais de grâce, les frais de retard et les pénalités. En sachant ce qui vous attend, vous n'aurez pas de mauvaises surprises par la suite.

Déposez la demande de carte de crédit

Une fois que vous avez choisi une carte de crédit, rendez-vous sur le site web ou dans une succursale locale de la compagnie émettrice pour effectuer la procédure de demande.

Fournissez l'information requise, qui comprend généralement des données personnelles, des renseignements sur l'emploi et sur vos revenus, ainsi que le consentement à une vérification de la solvabilité.

BON À SAVOIR

Une utilisation responsable de la carte de crédit est essentielle pour maintenir un historique de crédit sain et éviter l'endettement à long terme. Examinez régulièrement vos relevés, faites le suivi de vos dépenses et faites vos paiements à temps afin d'optimiser les avantages et de réduire les risques associés aux cartes de crédit.

Faites votre demande avec honnêteté et précision pour éviter les complications ou les refus potentiels.

Activez et utilisez la carte de crédit

Le processus d'approbation peut prendre de quelques jours à quelques semaines.

Une fois la demande approuvée, vous recevrez la carte de crédit par courrier ainsi que des instructions sur la manière de l'activer et de commencer à l'utiliser.

Familiarisez-vous avec les caractéristiques de la carte, la date d'échéance des paiements et les cycles de facturation.

Commencez à utiliser la carte de manière responsable, c'est-à-dire en limitant vos achats à ceux qui entrent dans votre budget, en remboursant le solde en totalité ou en effectuant au moins les paiements minimums en respectant la date d'échéance.

LES AUTRES OPTIONS DE CRÉDIT ET DE PRÊTS

Les prêts personnels, les marges de crédit et les hypothèques sont des options d'emprunt courantes pour les particuliers. Ils permettent d'accéder à des fonds dans un but précis : consolidation de dettes, dépenses imprévues, rénovations, achat d'une maison ou autre achat important. Bien que les prêts personnels, les marges de crédit et les hypothèques servent tous à emprunter de l'argent, il existe des différences importantes entre ces trois formes d'emprunt. Voici ce qu'il faut savoir :

Les prêts personnels

Un prêt personnel est un montant forfaitaire emprunté à un prêteur, généralement une banque, une coopérative financière ou un prêteur en ligne. La personne qui effectue l'emprunt reçoit la totalité du prêt à l'avance et s'engage à le rembourser par versements réguliers sur une période déterminée.

Comment l'obtenir : pour obtenir un prêt personnel, il faut remplir une demande en fournissant des renseignements personnels et financiers, comme ses revenus, ses antécédents de travail, sa cote de crédit et une garantie (selon le type de prêt). Les prêteurs évaluent la demande et la solvabilité de l'emprunteuse ou de l'emprunteur pour déterminer son admissibilité, le montant du prêt et le taux d'intérêt.

Comment ça fonctionne : les prêts personnels sont assortis d'un calendrier de remboursement fixe, allant généralement de quelques mois à plusieurs années. Les emprunteuses et emprunteurs effectuent des paiements mensuels égaux, comprenant le principal et les intérêts, jusqu'à ce que le prêt soit entièrement remboursé. Le taux d'intérêt peut être fixe et ne pas changer durant toute la durée du prêt, ou être variable et évoluer en fonction des conditions du marché.

Les marges de crédit

Une marge de crédit est un mécanisme d'emprunt flexible qui procure une limite de crédit renouvelable. Elle fonctionne comme une carte de crédit : on peut accéder à des fonds jusqu'à concurrence d'un montant prédéterminé et ne payer des intérêts que sur le montant utilisé.

Comment l'obtenir : pour obtenir une marge de crédit, il faut en faire la demande auprès d'un prêteur et fournir des informations personnelles et financières, comme pour un prêt personnel. Le prêteur évalue la solvabilité de la personne qui fait la demande et détermine la limite de crédit, le taux d'intérêt et les autres conditions en fonction de facteurs comme le revenu, l'historique de crédit et la garantie (le cas échéant).

Comment ça fonctionne : contrairement aux prêts personnels, les marges de crédit offrent une certaine souplesse de remboursement. La personne qui obtient la marge de crédit peut accéder aux fonds jusqu'à concurrence du montant limite de la marge, en fonction de ses besoins. Elle décide de rembourser la totalité du montant emprunté ou de ne verser que les paiements mensuels minimaux, qui correspondent généralement aux frais d'intérêt. Au fur et à mesure qu'on rembourse le montant emprunté, le crédit disponible se recharge, comme une carte de crédit, ce qui permet d'emprunter de nouveau.

Les hypothèques

Un prêt hypothécaire est un prêt spécialement conçu pour financer l'achat d'un bien immobilier, une maison ou un autre type de propriété. Il s'agit d'un prêt à long terme permettant d'emprunter une somme importante pour acquérir une propriété, laquelle servira de garantie pour le prêt.

Principales différences entre un prêt personnel et une marge de crédit

- Les prêts personnels fournissent une somme forfaitaire unique, tandis que les marges de crédit procurent un accès continu et flexible à des fonds, jusqu'à concurrence d'un montant limite prédéterminé.
- Les prêts personnels sont assortis d'un délai de remboursement fixe, tandis que les marges de crédit offrent davantage d'options de remboursement.
- Les prêts personnels sont généralement assortis de taux d'intérêt fixes, tandis que les marges de crédit peuvent être assorties de taux variables liés à un indice, comme le taux préférentiel (les taux variables augmentent et diminuent en fonction du taux directeur de la Banque du Canada; voir la section « La Banque du Canada » à la page 6).
- Les prêts personnels conviennent au financement de dépenses précises faites selon un échéancier clairement défini, tandis que les marges de crédit sont utiles pour gérer des dépenses fluctuantes ou permanentes.
- Généralement, les prêts sont plus facilement accessibles. Cela dit, la même recette n'est pas applicable à tout le monde et vous devriez arrêter votre choix en tenant compte de votre propre situation, éventuellement avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller.

ÉTABLIR VOTRE BUDGET PERSONNEL



DRESSEZ VOTRE BUDGET PERSONNEL EN 7 ÉTAPES FACILES

Pour atteindre vos objectifs financiers et gérer sainement et efficacement vos finances, vous devrez établir un budget personnel, autrement dit un plan qui vous mènera à bon port! Voici les sept étapes faciles à suivre pour créer le vôtre :

1

Fixez vos objectifs financiers

Commencez par déterminer vos **objectifs financiers** à court et à long terme. Il peut s'agir de payer vos dettes, d'économiser en vue d'une mise de fonds pour l'achat d'une maison, de constituer un fonds d'urgence ou de planifier votre retraite. En plus d'être motivants, des objectifs clairs vous orienteront dans la façon de dresser un budget.

2

Calculez votre revenu

Déterminez votre **revenu mensuel total**. Cela inclut votre salaire, vos traitements, vos primes, vos revenus de travail autonome, vos revenus locatifs et toute autre source de revenus.

3

Faites le suivi de vos dépenses

Surveillez vos **dépenses** pendant un mois ou deux pour comprendre vos habitudes actuelles. Faites le suivi de tout ce que vous dépensez sans exception, même un café! Cela comprend les frais fixes (loyer, services publics, remboursement de prêt) et les dépenses variables (épicerie, divertissement, transport).

4

Évaluez votre capacité d'épargne

La différence entre votre revenu et vos dépenses correspond à l'argent dont vous disposez à la fin du mois. Comme certaines dépenses peuvent fluctuer d'un mois à l'autre, réfléchissez à ce que vous pouvez mettre de côté en fonction de ce qu'il vous reste – il s'agit de votre **capacité d'épargne**.

5

Définissez des catégories et des montants budgétaires

Selon vos habitudes de dépenses et vos objectifs, créez des **catégories budgétaires** qui correspondent à vos besoins et à vos désirs. À chacune de ces catégories, attribuez un montant réaliste et raisonnable et ajoutez votre capacité d'épargne à une catégorie « épargne » ou « objectifs ».

6

Accordez la priorité à l'épargne et au remboursement des dettes

En plus d'une catégorie pour l'épargne, vous devriez inclure dans votre budget une catégorie destinée au **remboursement de vos dettes**. Constituer un fonds d'urgence et réduire vos dettes contribueront à votre stabilité financière.

7

Faites le suivi et rectifiez au besoin

N'oubliez pas : dresser un budget n'est qu'une première étape. Vous devez **effectuer le suivi** de vos revenus et vos dépenses mensuels pour vous assurer que vous respectez bien votre budget. Revoyez votre budget de temps à autre et faites les modifications nécessaires pour rester sur la bonne voie et tenir compte des changements de situation.



Conseil : pour qu'un budget soit efficace, il faut faire preuve de discipline et de constance afin de le respecter. Votre budget vous permettra de contrôler vos finances, de prendre des décisions éclairées et d'atteindre vos objectifs financiers. Pour vous aider à garder le cap et à suivre vos progrès, utilisez des outils et des applications de budgétisation (voir à la page suivante).

DES OUTILS POUR GÉRER VOTRE BUDGET



Plusieurs outils gratuits sont disponibles pour vous aider à gérer votre budget. En voici quelques-uns qui vous seront très utiles :

Outils bancaires en ligne et mobiles

- Le gouvernement du Canada offre un outil de planification budgétaire. Cliquez ici pour le consulter : [Planificateur budgétaire – Canada.ca \(fcac-acfc.gc.ca\)](https://www.canada.ca/fcac-acfc.gc.ca).
- De nombreuses banques offrent des plateformes en ligne qui incluent des **outils de budgétisation intégrés**. La Banque Nationale offre une calculatrice budgétaire pour vous aider à garder le cap. Vous la trouverez ici : [Ma calculatrice budgétaire en ligne | Banque Nationale \(bnc.ca\)](https://www.bnc.ca).
- Avec certaines **applications bancaires mobiles**, vous pouvez programmer des alertes pour vous prévenir quand votre compte atteint un montant minimum prédéfini, ce qui permet de faire un suivi serré de votre situation financière.

Feuilles de calcul

Vous pouvez utiliser une feuille de calcul électronique pour créer un **modèle de budget** personnalisé. Très flexibles, ces feuilles de calcul permettent de personnaliser les catégories budgétaires, d'effectuer le suivi des dépenses et de calculer les totaux globaux et partiels. Vous trouverez aussi des modèles de budget en ligne, que vous pourrez modifier en fonction de vos besoins.

Applications de suivi des dépenses

Il existe des applications spécifiquement conçues pour suivre et gérer les dépenses. Avec celles-ci, vous pouvez inscrire vos dépenses et les classer manuellement. Elles vous **donneront un aperçu** de vos habitudes de dépenses et vous aideront à identifier les catégories dans lesquelles vous pourriez couper.

Agrégateurs financiers en ligne

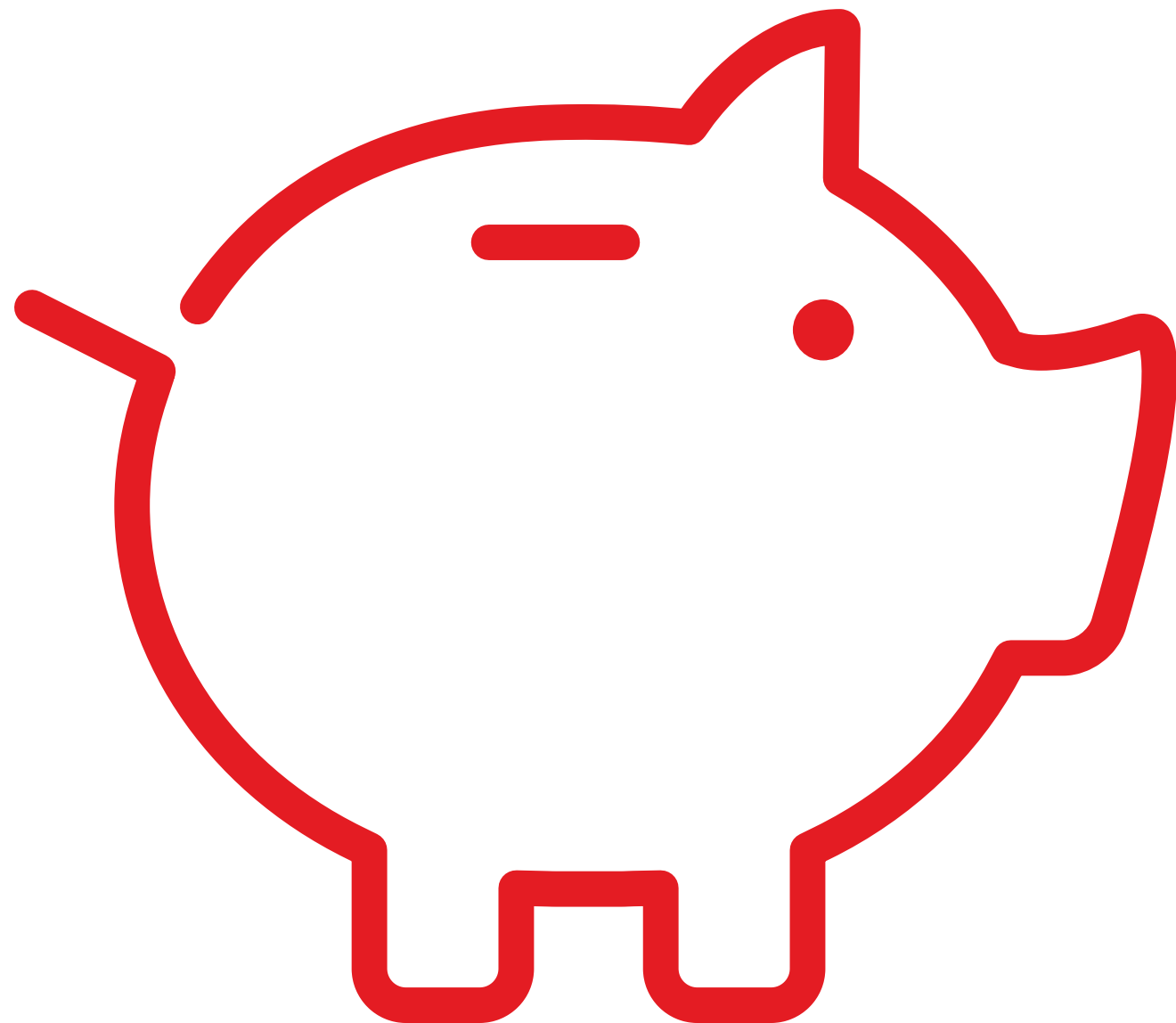
Les agrégateurs financiers en ligne permettent de regrouper vos comptes, y compris vos comptes bancaires, cartes de crédit et comptes de placements, **à un seul endroit**. Ils procurent un portrait de votre situation financière, effectuent le suivi des dépenses et offrent des fonctions de budgétisation.

GÉRER VOTRE ÉPARGNE ET VOS PLACEMENTS



COMMENT ET POURQUOI ÉPARGNER

Mettre de l'argent de côté est une première étape vers l'autonomie financière. Voici d'autres bonnes raisons d'épargner :



Assurer votre stabilité financière et votre autonomie

Épargner de l'argent procure un sentiment de sécurité et réduit le stress financier. En épargnant, vous prendrez le contrôle de vos finances et vous pourrez vous préparer pour atteindre vos objectifs ou couvrir des dépenses, sans dépendre uniquement de votre salaire, d'autres personnes ou du crédit pour vous soutenir financièrement.

Atteindre vos objectifs financiers et réaliser vos projets

Épargner vous aidera à atteindre vos objectifs financiers. Qu'il s'agisse d'acheter une maison, de créer une entreprise, de financer des études ou de vous offrir des vacances de rêve, le fait de disposer d'une épargne vous place en meilleure position pour y parvenir.

Créer un fonds d'urgence

Dans la vie, les choses peuvent changer rapidement, surtout quand on s'installe dans un nouveau pays. Certains changements peuvent entraîner des coûts importants, comme les réparations de voiture, les frais médicaux, les frais de déménagement ou les frais d'entretien de la maison. L'épargne permet de constituer un fonds d'urgence, ce qui procure un filet de sécurité financière pour faire face aux dépenses imprévues. Idéalement, un fonds d'urgence devrait contenir l'équivalent de trois à six mois de dépenses.

Planifier votre retraite

La retraite est un objectif financier à long terme qui nécessite une planification importante. En épargnant tôt et régulièrement, vous pourrez construire un coussin financier pour la retraite et jouir d'un mode de vie confortable même après avoir quitté le marché du travail.



Conseil : l'épargne est un engagement à long terme qui exige discipline et patience. Commencez modestement et augmentez progressivement votre épargne au fur et à mesure que votre situation financière s'améliore. Au fil du temps, votre constance vous aidera à acquérir une stabilité financière et à atteindre vos objectifs.

5 STRATÉGIES POUR ÉPARGNER PLUS FACILEMENT

1 Fixez-vous des objectifs financiers

- Définissez des objectifs précis, à court et à long terme, cela vous aidera à garder votre **motivation et à vous concentrer** sur l'épargne. Un bon truc consiste à fixer des objectifs à court terme, comme des vacances, et des objectifs à long terme, comme l'achat d'une maison, afin d'avoir des buts précis à atteindre.
- **Commencez à épargner tôt**
Plus vous commencerez tôt à investir, moins vous devrez mettre de côté une grande partie de votre salaire à chaque paie pour atteindre vos objectifs, car votre argent pourra fructifier plus longtemps.

2 Faites un budget

- Établissez un budget et suivez vos revenus et vos dépenses pour déterminer votre capacité d'épargne. Identifiez les catégories dans lesquelles vous pouvez réduire les **dépenses inutiles** afin de consacrer une plus grande partie de vos revenus à l'épargne.
- **Évaluez** vos factures mensuelles, vos abonnements et vos dépenses discrétionnaires pour trouver des occasions de réduire vos dépenses. Envisagez la possibilité de négocier de meilleures offres, de rechercher de meilleurs tarifs d'assurance ou de services publics et d'éviter les achats inutiles.

3 Automatisez l'épargne

- Mettez en place des virements automatiques de votre compte chèques vers un compte d'épargne ou de placement tous les mois ou lorsque vous effectuez un achat. De cette façon, l'épargne devient une **habitude régulière** et vous risquez moins de dépenser l'argent de manière impulsive.
- Faites de l'épargne votre priorité en y consacrant une partie de vos revenus avant même de payer d'autres factures ou dépenses. Considérez la contribution à votre épargne comme une dépense obligatoire et une façon de vous payer en premier!

4 Effectuez le suivi de vos progrès

Pour vous encourager, surveillez l'évolution de votre épargne et suivez les progrès accomplis dans l'atteinte de vos objectifs. **Examinez** régulièrement votre budget et ajustez-le chaque année ou chaque fois que votre situation personnelle ou financière évolue.

5 Réduisez et gérez vos dettes

Les frais d'intérêt sur les dettes peuvent réduire votre épargne. C'est pourquoi vous devriez rembourser vos dettes dès que possible en commençant par celles dont le taux d'intérêt est le plus élevé. Pensez à utiliser des options d'emprunt à faible taux d'intérêt pour vous aider à rembourser des dettes coûteuses, par exemple, en utilisant une marge de crédit à 5 % afin de payer le solde d'une carte de crédit à 20 %.

COMMENT INVESTIR VOTRE ARGENT

Investir de l'argent consiste à placer des sommes dans divers actifs financiers pour générer des rendements ou accroître votre patrimoine au fil du temps. Voici les principaux aspects que vous devriez considérer si vous souhaitez investir votre argent :

Votre profil de risque

L'évaluation de votre profil de risque est une **première étape** essentielle. Elle permet de mieux cerner votre tolérance au risque et vos objectifs financiers. Tenez compte de facteurs tels que votre horizon temporel, votre stabilité financière, vos connaissances en matière de placement et votre tolérance au risque. Une conseillère ou un conseiller financier serait utile afin de ne négliger aucun élément important.

En règle générale, il existe une **corrélation** entre le risque et le rendement potentiel. Les placements à haut risque peuvent offrir des rendements potentiels plus élevés, mais aussi une plus grande volatilité et un plus grand risque de perte. Inversement, les placements à faible risque offrent une meilleure stabilité, mais leur rendement peut être plus faible. Votre profil de risque guidera vos choix de placements et **évoluera**; veillez à le réévaluer régulièrement.

La **diversification** est une stratégie clé dans la gestion du risque. En répartissant vos placements entre différentes classes d'actifs et des secteurs variés, vous réduisez l'impact du rendement d'un placement en particulier sur l'ensemble de votre portefeuille.

Recourir aux services d'une conseillère ou d'un conseiller ou pas

Le choix de recourir ou non aux services d'une conseillère ou d'un conseiller financier ou d'une conseillère ou d'un conseiller en placement **dépend** de votre degré d'aisance, de vos connaissances et de vos objectifs financiers.

Investir avec une conseillère ou un conseiller

Les conseillères et conseillers peuvent fournir des conseils personnalisés, une expertise et des orientations **adaptées** à votre situation. Ces spécialistes peuvent également vous aider à dresser un plan de placement et à évaluer votre profil de risque, et vous recommander des placements appropriés. Les conseillères et conseillers connaissent le marché actuel et doivent se tenir au courant de l'actualité et des tendances en matière de placement.

Investir de façon autonome

Si vous préférez être autonome et investir de manière indépendante, vous devrez **vous renseigner** adéquatement sur les options de placement, rester au courant de l'évolution du marché et effectuer des recherches approfondies. Cela peut impliquer la gestion de votre portefeuille et l'utilisation d'applications et de plateformes de placement en ligne. Via ces plateformes, vous aurez généralement accès à des actions, des FNB, des options, des fonds communs de placement, des obligations et des CPG. Pour bien gérer vos propres placements, vous devrez y consacrer beaucoup de temps et vous informer en continu, mais vous réduirez aussi les frais. Certains établissements de courtage direct au Canada offrent même 0 \$ de commission sur les transactions d'actions et de FNB en ligne, comme Banque Nationale Courtage direct.

BON À SAVOIR

Il existe des risques inhérents aux placements et votre profil d'investisseuse ou d'investisseur joue un rôle déterminant. Dans le doute, si vous ne vous sentez pas à l'aise de prendre des décisions par vous-même pour vos placements, consultez une conseillère ou un conseiller qualifié, qui vous fournira de précieux conseils et vous aidera à faire en sorte que vos placements correspondent à vos objectifs et à votre profil de risque.

Faire des placements sûrs

Si les placements comportent toujours un certain degré de risque, vous pouvez toutefois prendre certaines mesures pour investir de manière sûre :

Vous informer

- Comprenez les différentes options de placement, leurs risques et leur rendement potentiel.
- Effectuez des recherches et tenez-vous au courant de ce qui se passe sur le marché.
- Quand vous rencontrez une conseillère ou un conseiller, posez toutes les questions nécessaires pour bien comprendre les produits proposés.

Diversifier vos placements

En répartissant vos placements entre différentes classes d'actifs et différents secteurs, vous réduisez l'impact du rendement d'un placement en particulier sur l'ensemble de votre portefeuille.

Fixer des attentes réalistes

Méfiez-vous des placements qui semblent trop beaux pour être vrais! Méfiez-vous des promesses de rendement élevé irréalistes.

Tenir compte de l'horizon temporel

Adaptez vos placements à votre horizon temporel. Un long horizon temporel peut résister aux fluctuations du marché, tandis qu'un horizon temporel plus court peut nécessiter davantage de stabilité.

Revoir et rééquilibrer régulièrement vos placements

- Gardez un œil sur vos placements et ajustez-les si nécessaire.
- Rééquilibrez périodiquement votre portefeuille afin de maintenir la répartition des actifs souhaitée (combinaison de types d'actifs et de risques).
- Les événements importants de la vie et les changements dans la situation personnelle et financière sont des indicateurs qu'il est peut-être temps de revoir vos placements.

Gérer le risque

La gestion du risque comprend la **répartition appropriée des actifs**, la gestion de votre exposition aux différentes catégories d'actifs et l'examen régulier du rendement de votre portefeuille. Il est normal que les placements fluctuent au fil du temps, c'est pourquoi il est important de tenir compte de votre horizon temporel. Si vous voulez réagir aux changements du marché, faites-le calmement et gardez à l'esprit votre stratégie de placement globale.

Pensez à utiliser des outils de gestion du risque comme les ordres de vente stop, les stratégies de diversification et les limites de placement fixées en fonction de votre tolérance au risque.



LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉGIMES ET DE COMPTES D'ÉPARGNE

Vous pouvez avoir accès à plusieurs types de régimes et de comptes d'épargne, chacun visant des objectifs différents et ayant des caractéristiques spécifiques. Voici les principaux à connaître :

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Le CELI permet d'épargner et d'investir de l'argent **à l'abri de l'impôt**. Les cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable, mais les retraits et le rendement sur les placements dans le compte le sont. Le plafond annuel du CELI est déterminé chaque année et les droits de cotisation sont cumulatifs. Le CELI est généralement considéré comme un excellent compte pour investir et épargner pour des projets à court terme. Voici un [lien](#) vers le CELI offert par la Banque Nationale.

Les cotisations excédentaires et les cotisations versées par des personnes non résidentes sont soumises à un impôt de 1 % par mois. Pour en savoir plus, consultez le site web du gouvernement du Canada : [Guide du compte d'épargne libre d'impôt \(CELI\) pour les particuliers – Canada.ca](#).

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

- Le REER est un compte d'épargne-retraite qui procure des avantages fiscaux intéressants. En effet, il offre des **déductions d'impôt** sur les cotisations, et les fonds fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'au moment de la retraite, lorsque les montants retirés seront imposés. En d'autres mots, ils permettent d'économiser de l'impôt.
- Le REER est assorti de plafonds de cotisation fondés sur un pourcentage du revenu annuel, mais les droits de cotisation sont cumulatifs. Voici un [lien](#) vers le REER offert par la Banque Nationale.

Deux programmes sont reliés au REER.

- **Le régime d'accession à la propriété (RAP)** permet de retirer jusqu'à 35 000 \$ de votre REER, sans avoir à payer de l'impôt sur ces sommes, si vous achetez une première propriété admissible. Vous disposerez ensuite de 15 ans suivant le retrait pour rembourser ces sommes dans votre REER. Cette période de remboursement commence à la deuxième année civile suivant le retrait.
- **Le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)** permet de retirer jusqu'à 10 000 \$ de votre REER pour financer une formation ou des études à temps plein. Vous disposerez de 10 ans pour rembourser le montant retiré.

Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

- Le CELIAPP est un nouveau compte au Canada conçu pour vous aider à épargner de l'argent afin d'acheter votre **première propriété**.
- Les cotisations au CELIAPP sont déductibles du revenu imposable, comme un REER. Le rendement sur les placements et les retraits sont exonérés d'impôt, comme dans le cas d'un CELI, si l'argent est utilisé pour l'achat d'une première propriété admissible. Les cotisations au CELIAPP sont plafonnées à 8 000 \$ par an et à 40 000 \$ à vie. Voici un [lien](#) vers le CELIAPP offert par la Banque Nationale.

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE)

- Le REEE permet d'épargner en vue de **dépenses d'éducation** futures. Ce compte peut être ouvert par un parent ou un tuteur pour un enfant. Les fonds déposés croîtront à l'abri de l'impôt s'ils sont utilisés pour des dépenses d'éducation postsecondaire admissibles.
- Il existe des subventions gouvernementales comme le Bon d'études canadien (BEC) et la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Voici un [lien](#) vers le REEE offert par la Banque Nationale.

Les comptes d'épargne ordinaires

Les comptes d'épargne ordinaires sont des **comptes de base** proposés par les institutions financières. Ils permettent de déposer et de retirer de l'argent selon vos besoins tout en percevant un petit intérêt sur votre solde. Ces comptes sont généralement faciles d'accès et constituent un endroit sûr pour accumuler votre épargne à court terme ou votre fonds d'urgence.

Les comptes d'épargne à intérêt élevé

Les comptes d'épargne à intérêt élevé sont semblables aux comptes d'épargne ordinaires, mais procurent un **taux d'intérêt plus avantageux**. Ces comptes peuvent exiger un solde minimum et offrir des options limitées de retrait, mais ils procurent un meilleur rendement sur votre épargne. Voici le [lien](#) vers les comptes d'épargne à intérêt élevé offerts par la Banque Nationale.

Le compte de dépôt du marché monétaire

- Les comptes de dépôt du marché monétaire sont des comptes **offrant généralement des taux plus élevés** que les comptes d'épargne ordinaires.
- En revanche, les exigences en matière de solde minimum sont souvent plus élevées et le droit d'émettre des chèques est limité.
- Ces comptes investissent dans des titres à court terme et à faible risque, mais comportent des frais.

Il est essentiel de bien s'informer et de comparer les différentes caractéristiques, les frais et les taux d'intérêt associés aux différents régimes et comptes d'épargne, afin de choisir ceux qui correspondent à vos objectifs financiers, à votre tolérance au risque et à vos besoins de liquidités. Il pourrait être avantageux d'ouvrir différents comptes en fonction de vos objectifs d'épargne, par exemple un CELIAPP pour l'achat d'une maison, un REEE pour les études d'un enfant et un compte d'épargne à intérêt élevé pour un fonds d'urgence.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PLACEMENTS

Au Canada, il existe plusieurs types de placement pour accroître votre patrimoine et générer des rendements. Pour en apprendre davantage, cliquez sur ce [lien](#) de la Banque Nationale. Voici quelques types de placements courants :

Les actions

Les actions représentent votre part de propriété d'une entreprise : lorsque vous achetez des actions d'un titre, vous devenez actionnaire et pouvez obtenir des rendements sous forme de gains en capital (augmentation du prix de l'action) et de dividendes (partage facultatif des bénéfices de l'entreprise).



Attention : un gain (ou une perte) en capital ne se matérialise qu'au moment où l'on vend des actions; les fluctuations du marché ne sont permanentes que lors de l'achat ou de la vente.

Les actions peuvent être achetées individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement, de fonds indiciaires ou de fonds négociés en bourse (FNB) qui permettent de diversifier les actions.

Les obligations

Les obligations sont des titres de créance émis par des gouvernements, des municipalités ou des sociétés. En achetant une obligation, vous prêtez de l'argent à l'émetteur en échange de paiements d'intérêts périodiques et du remboursement du principal à l'échéance.

Les obligations sont considérées comme des placements relativement peu risqués par rapport aux actions, car elles offrent un revenu fixe et sont garanties par la capacité de l'émetteur à rembourser la dette.

Les fonds communs de placement

Les fonds communs de placement mettent en commun l'argent de plusieurs investisseuses et investisseurs pour investir dans un portefeuille diversifié d'actions, d'obligations ou d'autres titres. Des gestionnaires de fonds professionnels prennent les décisions pour le compte des investisseuses et investisseurs.

Ces fonds constituent un bon moyen d'accéder à des portefeuilles diversifiés, même en investissant des montants moindres.

Portez une attention aux frais prélevés par les fonds communs de placement pour vous assurer d'obtenir un rendement suffisamment élevé par rapport au coût.

Les fonds négociés en bourse (FNB)

Les FNB sont similaires aux fonds communs de placement, mais ils sont négociés sur les **marchés boursiers** comme des actions individuelles.

Ils suivent un indice, un secteur, un produit de base ou une classe d'actifs, offrant ainsi une

exposition à un marché spécifique ou à une stratégie de placement.

Ces fonds offrent diversification, liquidité et flexibilité. On peut les acheter et les vendre tout au long du jour de bourse.

Il y a des frais à payer, mais comme les FNB ne sont pas des fonds gérés, ces frais sont souvent inférieurs à ceux des fonds communs de placement.

Les certificats de placement garanti (CPG)

Les CPG sont des dépôts à terme fixe proposés par les institutions financières. Ils garantissent le remboursement du capital et le versement d'intérêts à un taux fixe pendant une période déterminée.

Ce sont des placements à faible risque, mais leur rendement est généralement inférieur à celui des actions ou des fonds communs de placement.

Le retrait des fonds avant l'échéance peut ne pas être autorisé ou entraîner des pénalités, c'est pourquoi vous devez tenir compte de votre horizon de placement temporel avant d'opter pour ce type de produit.

Les métaux précieux

Pour investir dans les métaux précieux comme l'or, l'argent ou le platine, on peut s'en procurer physiquement ou acheter des FNB ou des actions de sociétés minières.

Les métaux précieux sont souvent considérés comme un rempart contre l'inflation et la volatilité du marché, puisque leur valeur réelle repose sur leur utilité et non sur les fluctuations du marché boursier.

Les cryptomonnaies

Les cryptomonnaies comme Bitcoin ou Ethereum sont des monnaies numériques ou virtuelles protégées par cryptographie.



Attention : investir dans les cryptomonnaies implique un risque et une volatilité plus élevés que pour les placements traditionnels, c'est pourquoi on recommande de faire preuve de prudence.

DÉCLARER VOS REVENUS



LE SYSTÈME FISCAL CANADIEN

Le système fiscal canadien est progressif, ce qui signifie que les personnes ayant des revenus élevés paient un pourcentage plus important de leurs revenus en impôts. La particularité du système fiscal canadien est qu'il se compose de l'impôt fédéral et des impôts provinciaux/territoriaux, chacun ayant ses propres taux et tranches d'imposition.

Les impôts permettent de fournir les biens et services publics auxquels toute personne, quelle que soit sa capacité à payer, devrait avoir accès, comme les soins de santé, l'éducation, la défense nationale, les infrastructures, les parcs publics et les prestations aux personnes âgées.

L'impôt fédéral

Au Canada, l'impôt fédéral est progressif, les différentes tranches d'imposition déterminant le taux d'imposition applicable aux différents niveaux de revenus.

En 2023, les tranches d'imposition fédérales sur le revenu des particuliers sont les suivantes :

15 %

sur les premiers 53 359 \$ de revenu imposable

20,5 %

sur la portion du revenu imposable comprise entre 53 359 \$ et 106 717 \$

26 %

sur la portion du revenu imposable comprise entre 106 717 \$ et 165 430 \$

29 %

sur la portion du revenu imposable comprise entre 165 430 \$ et 235 675 \$

33 %

sur la portion du revenu imposable supérieure à 235 675 \$



Attention : les tranches et taux d'imposition peuvent changer au fil du temps. Il est donc essentiel de consulter l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou bien une ou un fiscaliste pour obtenir les informations les plus récentes.

L'impôt provincial et l'impôt territorial

En plus des impôts fédéraux, chaque province et territoire du Canada a son propre impôt, avec ses taux et tranches d'imposition. Ils sont perçus et administrés par les gouvernements de chaque province et territoire.

Les taux et les tranches d'imposition varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Consultez la réglementation fiscale de votre province ou de votre territoire pour les connaître.

La taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe sur les biens et services (TPS)

Le Canada impose aussi des taxes sur la valeur ajoutée, appelées taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente provinciale (TVP), ou taxe de vente harmonisée (TVH), selon la province. La TPS et la TVP sont des taxes fédérales et provinciales distinctes, tandis que la TVH est une taxe fédérale et provinciale combinée.

Le taux de la TPS est actuellement de 5 % à l'échelle nationale, tandis que le taux de la TVH varie selon la province ou le territoire.

D'autres taxes à connaître

D'autres types d'impôts sont aussi applicables au Canada, comme l'impôt sur les salaires, l'impôt foncier et d'autres taxes sur certains biens et services.

L'impôt sur les salaires comprend les cotisations à l'assurance-emploi (AE) et au Régime de pensions du Canada (RPC), qui sont déduites à la source, directement sur le salaire des employées et employés.

LES OBLIGATIONS FISCALES DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Les nouveaux arrivants au Canada doivent s'acquitter de plusieurs obligations fiscales. En voici quelques-unes :

Le statut de résidence aux fins de l'impôt

La détermination de votre statut de résidence est cruciale sur le plan fiscal. En effet, les résidentes et résidents du Canada sont assujettis à l'impôt sur leurs revenus de source mondiale, tandis que les personnes non résidentes ne sont généralement imposées que sur les revenus de source canadienne.

Selon l'Agence du revenu du Canada (ARC), les nouveaux arrivants qui établissent des liens résidentiels au Canada, comme le fait de posséder une maison, d'avoir une conjointe ou un conjoint ou des personnes à charge au Canada, sont considérés comme des résidentes et résidents aux fins de l'impôt.

En règle générale, le pays avec lequel vous avez les liens les plus étroits est considéré comme votre pays de résidence aux fins de l'impôt. Toutefois, les critères qui servent à déterminer la résidence peuvent être complexes et il est préférable de consulter le [site web](#) de l'ARC ou bien une ou un fiscaliste.

Demander un numéro d'assurance sociale (NAS)

Les nouveaux arrivants doivent généralement demander un numéro d'assurance sociale (NAS) auprès de Service Canada. Le NAS est utilisé à des fins fiscales, notamment pour enregistrer un emploi et remplir une déclaration de revenus.

Remplir une déclaration de revenus

Les nouveaux arrivants doivent remplir une déclaration de revenus auprès de l'ARC et de leur province ou territoire de résidence pour l'année où elles et ils deviennent résidentes et résidents.

Même s'ils n'ont pas de revenus ou si leur revenu se situe sous le seuil d'imposition, les nouveaux arrivants doivent déposer une déclaration de revenus pour établir leur statut de résidence fiscale.

Les prestations et crédits d'impôt

Les nouveaux arrivants peuvent être admissibles à divers crédits d'impôt et prestations fiscales offerts par le gouvernement canadien, comme l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et autres crédits provinciaux ou territoriaux.

Votre admissibilité peut changer d'une année à l'autre, informez-vous sur ce que vous pouvez réclamer et consultez la page du site web de l'ARC sur les [Crédits d'impôt et prestations pour les particuliers](#).

Déclarer ses revenus de source mondiale

En tant que résidentes et résidents du Canada, les nouveaux arrivants sont tenus de déclarer leurs revenus de source mondiale à l'ARC. Cela comprend les revenus provenant d'un emploi, d'un travail autonome, issus de placements, de biens locatifs et de toute autre source.

BON À SAVOIR

Au Canada, la date limite de dépôt des déclarations de revenus des particuliers est généralement le 30 avril de l'année suivante (par exemple, le 30 avril 2024 serait la date limite pour déposer sa déclaration de revenus de 2023).

Ces crédits et prestations vous seront seulement alloués si vous faites votre déclaration d'impôts. Vous avez donc avantage à déclarer vos revenus au Canada.

Déclarer des avoirs étrangers

Les nouveaux arrivants qui possèdent des avoirs à l'étranger, qu'il s'agisse de comptes bancaires ou des propriétés, peuvent avoir des obligations supplémentaires en matière de déclaration fiscale, par exemple divulguer ces avoirs dans leur déclaration de revenus ou produire le Bilan de vérification du revenu étranger (formulaire T1135).

Les nouveaux arrivants devraient s'informer auprès de l'ARC, consulter des fiscalistes ou utiliser des ressources en ligne conçues pour eux afin de s'assurer de remplir leurs obligations fiscales correctement et dans les délais impartis.









Au moment de déclarer vos revenus, pour vous assurer de ne rien oublier, rassemblez tous les documents nécessaires, comme les feuillets T4 fédéraux (revenus d'emploi) et documents équivalents dans votre province ou territoire, les feuillets T5 (revenus de placements) et tout autre relevé ou reçu pertinent.



COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS AU CANADA


Au Canada, la production d'une déclaration de revenus comporte plusieurs étapes et nécessite des documents et des renseignements précis. Voici les principes de base de la production d'une déclaration de revenus au Canada :


Rassemblez les documents et les renseignements nécessaires

-  **Le statut de résidence**
Assurez-vous de bien comprendre votre statut de résidence, car il a une incidence importante sur vos obligations de déclaration et votre admissibilité aux crédits et prestations.
-  **Le numéro d'assurance sociale (NAS)**
Vous avez besoin de votre NAS, qui sert à vous identifier pour des fins fiscales.
-  **Les renseignements personnels**
Cela inclut votre nom complet, votre date de naissance, votre adresse, votre situation familiale et vos coordonnées. Si vous êtes une personne mariée, vous pouvez inclure le revenu de votre conjointe ou conjoint tel qu'il figure dans sa déclaration.
-  **Les documents relatifs aux revenus**
Rassemblez tous les documents pertinents concernant vos revenus : feuillets T4 (revenus d'emploi), feuillets T5 (revenus de placements), feuillets T3 (revenus de fiducie) et tout autre relevé de revenu ou reçu, y compris tout document de déclaration propre à une province ou à un territoire, comme le relevé RL-1 si vous habitez au Québec.
-  **Les documents relatifs aux dépenses**
Tenez un registre des dépenses que vous pouvez déduire comme les frais médicaux, les dons de bienfaisance, les frais de scolarité et les frais de garde d'enfants.
-  **Les contributions au REER et au CELIAPP**
Ayez en main vos relevés de contribution à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à votre compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP).
-  **Les déclarations de renseignements**
Selon votre situation, vous pourriez avoir besoin d'autres déclarations de renseignements, comme le formulaire T2202 (frais de scolarité), le formulaire T5007 (prestations d'assistance sociale) ou le formulaire T4E (prestations d'assurance-emploi).
-  **L'avis de cotisation de l'année précédente**
Il est utile d'avoir l'avis de cotisation de l'année précédente, car il contient des informations importantes et peut être nécessaire pour bénéficier de certains crédits d'impôt ou avantages fiscaux.


Choisissez une méthode de dépôt


Vous pouvez choisir de déposer vos déclarations de revenus de deux façons :


 **Le dépôt en ligne** : vous pouvez faire votre déclaration en ligne à l'aide de différents logiciels d'impôt.

 **Le dépôt par une personne professionnelle** : vous pouvez aussi faire appel à une ou un fiscaliste pour remplir votre déclaration de revenus, surtout si votre situation financière est complexe.


Déclarez vos revenus et vos dépenses déductibles


 **Déclarez tous vos revenus provenant de toutes sources** : revenus d'emploi, revenus d'un travail autonome, revenus de placements, revenus locatifs et tout autre revenu applicable.


 **Déduisez les dépenses admissibles et réclamez vos crédits d'impôt** : frais médicaux, dons de bienfaisance, frais de scolarité, etc. Assurez-vous que vous disposez des documents appropriés pour justifier les déductions et les crédits que vous réclamez.

 **Attention** : pour vous assurer que les renseignements sont exacts, révisez toujours attentivement votre déclaration avant de l'envoyer.

L'avis de cotisation et les remboursements

 Une fois que vous aurez transmis votre déclaration de revenus, l'ARC la traitera et émettra un avis de cotisation. Ce document résume le résultat de l'évaluation de votre déclaration de revenus, l'impôt qu'il vous reste à payer le cas échéant ou les remboursements auxquels vous avez droit.

 Si vous avez un solde à payer, veillez à le payer avant la date limite indiquée pour éviter les intérêts. Si vous avez droit à un remboursement, l'ARC vous le fera parvenir par dépôt direct si vous avez créé un compte à cet effet, ou par un chèque expédié à l'adresse qui figure dans votre dossier.

 **Attention** : le processus d'émission d'un avis de cotisation peut prendre plusieurs jours ou semaines, alors planifiez vos paiements en conséquence afin de respecter la date limite.



LES CRÉDITS ET LES DÉDUCTIONS POUR PAYER MOINS D'IMPÔT



Voici la [liste complète](#) des déductions et crédits que vous pouvez réclamer au Canada. Passez cette liste en revue et identifiez les crédits ou déductions qui pourraient s'appliquer à votre situation. Le fait de réclamer les déductions et les crédits auxquels vous avez droit est un excellent moyen de réduire le montant d'impôt que vous aurez à payer et ainsi d'économiser de l'argent.

COMPRENDRE L'ASSURANCE AU CANADA



LES TYPES COURANTS D'ASSURANCE ET LES COMPAGNIES QUI LES OFFRENT

Au Canada, divers types d'assurance sont proposés aux particuliers et aux entreprises pour les protéger financièrement contre des risques spécifiques. Voici quelques types d'assurance courants au Canada, ainsi que les coûts généraux et les compagnies qui les offrent :

L'assurance automobile et l'assurance habitation

L'assurance automobile offre une couverture pour les dommages et les responsabilités liés aux accidents de la route. L'assurance automobile classique comporte deux volets : la couverture des dommages causés à votre véhicule et la couverture si vous êtes responsable d'un accident et que vous endommagez le véhicule de quelqu'un d'autre.



La couverture des dommages et des responsabilités envers autrui est obligatoire, mais la couverture personnelle est facultative. Ainsi, vous pourriez choisir de ne pas demander de couverture pour les dommages personnels, mais n'oubliez pas que dans ce cas, vous devrez déboursier pour payer les réparations nécessaires sur votre véhicule.

L'assurance habitation protège les propriétaires contre les dommages subis par leurs biens et leurs effets personnels et contre leur perte. Elle couvre également la responsabilité si une personne se blesse sur votre propriété.

Le coût de l'assurance automobile varie en fonction de facteurs comme l'âge du conducteur, son dossier de conduite, le type de véhicule, l'emplacement et la couverture choisie.

Le coût de l'assurance habitation dépend de l'emplacement de l'habitation, de sa taille, du type de construction, de la valeur de remplacement et des couvertures souhaitées.

L'assurance automobile et l'assurance habitation sont proposées séparément, mais de nombreuses compagnies d'assurance les offrent regroupées dans un forfait.

L'assurance vie et l'assurance maladie

L'assurance vie prévoit le versement d'une somme d'argent aux bénéficiaires lors du décès de la personne assurée. Elle protège financièrement les personnes à charge, en couvrant des dépenses comme les dettes, les frais funéraires et les besoins financiers courants.

Bien que les soins de santé généraux soient souvent couverts par des programmes fédéraux et provinciaux ou territoriaux, de nombreuses personnes souscrivent des **régimes d'assurance maladie privés**. Ces régimes privés peuvent compléter les programmes gouvernementaux et couvrir des éléments qui ne sont généralement pas inclus dans les régimes publics d'assurance maladie.

L'assurance maladie peut aussi constituer un supplément de revenu si un problème de santé vous empêche de travailler.

Le coût de l'assurance vie et de l'assurance maladie dépend de différents facteurs comme l'âge de la personne assurée, son état de santé, le montant de la couverture et le type de police (assurance vie temporaire, assurance vie entière ou assurance vie universelle).

Plusieurs compagnies d'assurance proposent des assurances vie et maladie individuellement. Elles peuvent aussi être incluses dans un régime d'assurance offert par votre employeur.

L'assurance voyage

L'assurance voyage couvre les frais médicaux, l'annulation ou l'interruption d'un voyage, la perte de bagages et d'autres événements imprévus.

Le coût de l'assurance voyage dépend notamment de l'âge de la personne qui voyage, de la destination, de la durée du voyage, des options de couverture choisies et de l'état de santé antérieur de la personne assurée.

On peut se procurer une assurance voyage auprès des compagnies d'assurance, des agences de voyages, des banques et des sociétés émettrices de cartes de crédit. Certaines proposent d'ailleurs une assurance voyage parmi les avantages de leur carte.

BON À SAVOIR

Le coût de l'assurance peut varier considérablement en fonction de la situation personnelle de la personne assurée et de la police choisie. Pour obtenir une estimation précise des coûts et comparer les options de couverture offertes, il est recommandé d'obtenir un devis auprès de plusieurs compagnies d'assurance, ou encore de consulter une courtière ou un courtier d'assurance. Cette personne pourra vous aider à évaluer vos besoins et vous fera des recommandations personnalisées.

LES POLICES D'ASSURANCE ET LA TERMINOLOGIE IMPORTANTE

Comprendre les polices d'assurance et leur terminologie est essentiel pour choisir la bonne couverture pour vous et savoir à quoi vous attendre en cas de sinistre. Voici quelques conseils pour vous aider :

Lisez attentivement votre police d'assurance

- Lisez attentivement votre police d'assurance, y compris les conditions générales, les limites de couverture, les exclusions et les définitions. Ne vous laissez pas intimider par le document, prenez le temps de le lire et de bien le comprendre, c'est dans votre intérêt!
- Portez attention à la terminologie employée dans la police, car certains termes peuvent avoir un sens différent dans ce contexte par rapport à celui que vous connaissez.
- Vous avez du mal à comprendre certains termes ou expressions? Communiquez avec votre compagnie d'assurance ou avec votre agente ou agent d'assurance pour obtenir des éclaircissements. Ces spécialistes pourront vous expliquer la signification et les implications qui en découlent.

Comprendre la couverture

- Il faut bien comprendre l'étendue de la couverture offerte par la police, notamment : quels sont les risques couverts, les limites de la couverture et les exclusions qui pourraient s'appliquer.
- Puisque les niveaux de couverture varient d'une police à l'autre, évaluez vos besoins et recherchez la police adéquate.

Le concept de franchise

- La franchise est un montant que vous devrez payer de votre poche avant que votre couverture d'assurance ne s'applique. Vous devez connaître le montant de la franchise indiquée dans votre police et être en mesure de la payer en cas de besoin.

La prime

- Les primes sont les paiements réguliers que vous versez à la compagnie d'assurance en échange de la couverture. Elles peuvent être annuelles, semestrielles, trimestrielles ou mensuelles, selon la police et les options de paiement.
- Il est important de comprendre comment les primes sont calculées et le calendrier de paiement à suivre. Si vous omettez un paiement, cela pourrait entraîner une augmentation des primes, voire la perte de la couverture.

Les exclusions et les limites

- Votre police d'assurance peut comporter des exclusions ou des limites à votre couverture. Il s'agit de situations ou de circonstances qui **ne sont pas** couvertes par la police d'assurance. Comprenez bien les conditions, activités ou risques pouvant être exclus de la couverture, puisqu'ils auront une incidence sur votre capacité à déposer une réclamation en cas de sinistre.

Le renouvellement et l'annulation de la police

- Informez-vous sur les délais de préavis à respecter pour faire annuler la police ou pour modifier la couverture, de même que le processus de renouvellement et les changements éventuels.

Le processus de réclamation

- Il s'agit de la demande d'indemnisation que vous déposerez pour un sinistre couvert par votre police, incluant les documents nécessaires. Familiarisez-vous avec les étapes à suivre pour faire une réclamation, ainsi qu'avec les documents requis et les délais de déclaration d'un sinistre, car chaque compagnie a sa propre procédure et ses propres exigences.

CHOISIR L'ASSURANCE QUI VOUS CONVIENT

Le choix d'une assurance adaptée à vos besoins nécessite une réflexion et une évaluation minutieuses. Voici quelques conseils pour vous aider à prendre une décision éclairée :

Évaluez vos besoins

- Commencez par évaluer vos besoins et vos risques. Réfléchissez aux secteurs pour lesquels vous avez besoin d'une protection financière et identifiez les types d'assurance qui correspondent à ces besoins.
- Évaluez votre mode de vie, vos avoirs et votre situation personnelle afin de déterminer le niveau de couverture et les types d'assurance qui vous conviennent le mieux.

Effectuez des recherches et comparez les options

- Cherchez les différents fournisseurs d'assurance et les polices disponibles sur le marché. Comparez la couverture, les conditions et les prix.
- Recherchez des compagnies d'assurance réputées, qui affichent de solides antécédents et reçoivent des commentaires positifs de la part de leur clientèle.
- Examinez attentivement les renseignements de la couverture, les limites, les exclusions et les conditions de chaque police que vous envisagez de vous procurer. Portez une attention particulière aux exclusions et aux limites, car elles peuvent jouer sur la couverture fournie.
- N'oubliez pas de mentionner tout renseignement susceptible d'influer sur la couverture ou les primes : animaux de compagnie, objets de valeur ou condition médicale particulière. Si certains de ces éléments peuvent entraîner une augmentation des primes, le fait de ne pas déclarer une maladie préexistante peut entraîner le refus de votre demande d'indemnisation, l'annulation de votre police, ou même entraîner des conséquences juridiques.

Tenez compte du service à la clientèle et du soutien

- Évaluez le service à la clientèle et le processus d'assistance proposés par les fournisseurs d'assurance.
- Informez-vous sur la réputation de l'assureur et sur son accessibilité, sa rapidité d'intervention et la facilité avec laquelle vous pouvez déposer une réclamation.

Consultez une courtière ou un courtier d'assurance

- Une courtière ou un courtier d'assurance peut vous fournir des conseils et vous aider dans la tâche complexe de choisir une police d'assurance (voir le paragraphe sur les courtières et courtiers d'assurance à la page 9).

BON À SAVOIR

N'oubliez pas que pour choisir la bonne assurance, il faut trouver un équilibre entre la couverture requise, le prix et la qualité du service. En effectuant des recherches, en comparant les options et en comprenant bien la police, vous pourrez choisir une assurance répondant à vos besoins qui vous apportera la tranquillité d'esprit.

QUAND METTRE À JOUR VOTRE ASSURANCE

Parce qu'il y a toujours du nouveau dans la vie, votre couverture d'assurance devrait refléter ces changements. Les événements importants de l'existence comme un nouvel emploi, l'achat d'une maison, un changement de véhicule, une naissance ou un décès dans la famille, ou même un changement dans la fréquence des risques (voyager souvent sur de grandes distances ou quitter le pays) sont autant de bonnes raisons de modifier votre couverture.

Revoyez votre police d'assurance afin qu'elle évolue selon vos besoins et votre situation. Si vous devez changer de police, communiquez avec votre agente ou agent d'assurance ou suivez la procédure décrite ci-dessus pour trouver une nouvelle police qui vous convient.



BÂTIR VOTRE VIE AU CANADA



VOUS LOGER AU CANADA



COMMENT LOUER UNE PROPRIÉTÉ AU CANADA

Pour louer une maison ou un appartement, vous devrez signer un bail avec la ou le propriétaire et lui verser un loyer mensuel. La location offre une certaine souplesse, car vous n'avez pas d'engagement financier à long terme au-delà de la durée du bail, généralement d'un an. Autre avantage : la constance et la prévisibilité. Vous payez le même loyer chaque mois et l'augmentation que votre propriétaire pourrait vous demander d'une année à l'autre est limitée. Les réparations importantes, comme le remplacement d'un chauffe-eau, sont à la charge des propriétaires, ce qui vous permet de planifier facilement vos dépenses. Le mauvais côté de la location? Les loyers versés ne permettent pas de vous constituer un capital, puisque le bien demeure la propriété d'une autre personne.

Voici quelques points importants à garder à l'esprit si vous choisissez de louer un logement :

BON À SAVOIR

Il faut toujours visiter le logement avant de signer un bail pour vous assurer que tout est conforme à la description qui en est faite dans l'annonce ou la publicité.

Déterminez votre budget et vos besoins

- Évaluez votre situation financière en établissant un budget (voir la section « Dressez votre budget personnel en 7 étapes faciles » à la page 34) afin de déterminer le montant que vous pouvez consacrer au loyer mensuel. Tenez compte des autres dépenses comme les services publics, le transport et l'épicerie pour vous assurer d'être en mesure de payer ce loyer sans vous mettre dans l'embarras.
- Tenez compte de vos besoins en matière de logement et d'emplacement. Vérifiez par exemple les services qui se trouvent à proximité (épiceries, pharmacies, salles de sport, écoles, etc.), la couverture Internet, le stationnement, les voies routières et vos déplacements, et concentrez-vous sur les logements qui répondent à vos critères essentiels.

Effectuez des recherches et explorez

- Effectuez des recherches, par exemple en utilisant les agences immobilières, les sites web de location et les réseaux sociaux pour explorer les logements locatifs disponibles.

- Demandez-vous si l'endroit répond aux besoins que vous avez définis et si vous vous sentez bien dans le quartier.
- Visitez le logement avec la personne propriétaire ou gestionnaire des lieux. Inspectez-le attentivement pour voir si des réparations ou des améliorations doivent être effectuées, notez-les et prenez des photos si nécessaire.

Faites une demande de location et rassemblez les documents requis

- Lorsqu'on demande à louer un appartement, les propriétaires exigent souvent des documents comme une pièce d'identité, une preuve d'emploi ou de revenus, des références et, éventuellement, une vérification de la solvabilité (dossier de crédit).
- Au Canada, la concurrence peut être féroce sur certains marchés locatifs. Veillez à ce que tous vos documents soient prêts afin de faciliter le processus et d'augmenter vos chances d'obtenir le logement.

Lisez et signez votre bail

- Le bail est le contrat qui décrit la location : durée, montant du loyer, calendrier des paiements, éléments inclus dans la location (par exemple, climatisation ou laveuse et sècheuse) et toute règle ou restriction applicable.
- Lisez attentivement le bail avant de le signer et n'hésitez pas à poser des questions.
- Ne signez le bail que si vous êtes d'accord avec ce qu'il contient et si tous les éléments fournis ou payés par la ou le propriétaire (par exemple, le chauffage, l'électricité ou l'accès à Internet) y figurent.

Prenez une assurance locataire

- L'assurance locataire est conçue pour protéger vos biens personnels et couvrir votre responsabilité en cas d'événements imprévus tels qu'un vol, un incendie ou un accident dont vous pourriez être responsable.
- Généralement abordable, l'assurance locataire offre une couverture précieuse et une tranquillité d'esprit.



Attention : les propriétaires souscrivent leur propre assurance, qui couvre les dommages structurels à la propriété, mais cette assurance n'offre que peu ou pas de couverture pour les locataires.

Renseignez-vous sur les droits et les responsabilités des locataires

- En tant que locataire, vous avez certains droits et certaines responsabilités, puisque vous occupez un logement qui appartient à quelqu'un d'autre. Toutefois vous avez signé un bail qui vous donne le droit d'y habiter. Familiarisez-vous avec vos droits pour pouvoir reconnaître tout abus de la part de la ou du propriétaire, et avec vos responsabilités pour pouvoir respecter votre bail.
- Vous devez connaître et respecter vos obligations en matière de paiement du loyer, d'entretien de la propriété et de niveau de bruit, de même que le règlement de l'immeuble ou les règles communautaires.
- Prenez connaissance des lois locales sur la location, notamment la réglementation sur les augmentations de loyer, les procédures d'expulsion et les obligations d'entretien, de même que les règles provinciales ou territoriales concernant les dépôts de garantie, incluant les limites et les remboursements.

Restez en règle

- Payez votre loyer à temps et assurez-vous de remplir vos obligations financières durant toute la durée de votre bail. En effet, votre historique de location peut avoir une incidence sur vos prochaines demandes de location, vos références et même votre cote de crédit.



COMMENT ACHETER UNE PROPRIÉTÉ AU CANADA



BON À SAVOIR

Contrairement à la location d'un logement, l'achat d'une propriété peut être considéré comme un investissement, puisque la portion de vos versements hypothécaires qui ne sert pas à payer les intérêts s'accumule au fil du temps et constitue un capital.

Acquérir une maison ou un appartement constitue généralement l'achat le plus important que l'on effectue durant sa vie. Cet engagement financier important implique souvent une combinaison de mise de fonds et de prêt hypothécaire.

La mise de fonds est un investissement initial en espèces dans la propriété ou la maison que vous achetez. Elle est obligatoire pour obtenir un prêt hypothécaire au Canada (voir la section « Ce qu'il faut savoir sur les prêts hypothécaires » à la page 60).

En achetant une propriété, vous serez également responsable de tous les coûts inhérents, comme les frais de réparation ou d'entretien.

Voici les principales étapes à suivre pour acheter une propriété.

Déterminez votre budget et obtenez une préautorisation de prêt hypothécaire

- Déterminez le montant que vous pouvez consacrer à l'achat d'une maison en tenant compte de votre budget. N'oubliez pas que pour obtenir un prêt hypothécaire, vous devez verser une mise de fonds d'au moins 5 % du prix d'achat.
- Si votre mise de fonds est inférieure à 20 %, vous devez souscrire une assurance prêt hypothécaire. Pensez à utiliser une calculatrice de capacité d'emprunt en ligne, comme [celle](#) de la Banque Nationale.



Obtenez une préautorisation de prêt hypothécaire de la part d'un prêteur.

Vous obtiendrez ainsi une estimation du montant du prêt auquel vous pouvez prétendre et pourrez obtenir un taux d'intérêt qui sera généralement valide pour une durée maximale de 90 jours. Cliquez [ici](#) pour accéder au processus de préautorisation hypothécaire de la Banque Nationale.

Trouvez une courtière ou un courtier immobilier

- Les courtières et courtiers immobiliers se spécialisent dans l'achat et la vente de maisons. Ces spécialistes connaissent bien les prix et les tendances du marché dans leur région et peuvent vous aider à trouver des propriétés qui vous conviennent, organiser des visites et vous guider tout au long du processus d'achat.
- Au Canada, les honoraires des spécialistes en immobilier sont généralement payés par la personne qui vend la maison, incluant les honoraires de la courtière ou du courtier de l'acheteur. Vous ne payez donc pas directement la courtière ou le courtier, mais sa rétribution sera incluse dans le prix d'achat de la maison.

Cherchez des propriétés et faites une offre

- Effectuez votre recherche de propriété en fonction de votre budget, de l'emplacement souhaité et des critères que vous avez établis.
- Une fois que vous avez trouvé une propriété qui répond à vos exigences, travaillez avec votre courtière ou courtier immobilier pour faire une offre à la personne qui vend la propriété. L'offre comprend généralement le prix d'achat, les conditions et les dates de clôture proposées.
- Lorsque vous faites une offre, il est important d'indiquer toutes les exigences ou conditions que vous pourriez imposer pour l'achat, comme l'inspection de la maison.

Obtenez du financement

- **Concrétisez votre financement hypothécaire** en fournissant les documents nécessaires au prêteur. Il peut s'agir d'une confirmation des revenus, de relevés bancaires, d'une preuve de versement d'une mise de fonds et d'autres documents financiers.
- Remplissez la demande de prêt hypothécaire et attendez l'approbation du prêteur.

Procédez à l'inspection et à l'évaluation de la propriété

- Il est fortement recommandé de faire inspecter la maison par une professionnelle ou un professionnel afin d'évaluer l'état de la propriété et de relever d'éventuels problèmes ou défauts avant de procéder à l'achat.
- Si vous avez l'intention de faire inspecter la maison, il faut l'indiquer parmi les conditions qui figurent dans votre offre d'achat.
- Le prêteur auquel vous faites appel pour le financement peut également exiger une évaluation de la maison afin de déterminer sa juste valeur marchande.

Examinez la convention d'achat

- Examinez la convention d'achat, qui décrit les modalités de la vente, y compris le prix d'achat, la date de clôture et toute condition applicable.
- Consultez votre courtière ou courtier immobilier ou une avocate ou un avocat pour vous assurer que vous comprenez les implications juridiques de la convention avant de la signer.

La clôture et le règlement

- Communiquez avec la compagnie d'assurance pour obtenir une couverture d'assurance habitation pour la propriété. La police d'assurance doit prendre effet à la date de clôture de l'achat.
- Assistez à la réunion de clôture, au cours de laquelle vous et la personne qui vend la propriété, ainsi que toutes les parties concernées, allez signer les documents juridiques requis pour transférer la propriété du bien. Certaines provinces, comme le Québec, peuvent exiger l'intervention d'un notaire pour officialiser l'achat.
- Payez les frais de clôture, qui peuvent comprendre les frais associés à l'hypothèque, à la recherche de titres, aux assurances, à l'impôt foncier (dans certaines provinces), aux honoraires d'avocat ou de notaire, et autres dépenses liées à la clôture de l'achat.
- Versez la mise de fonds et tous les fonds supplémentaires nécessaires pour clore l'achat.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES



Les prêts hypothécaires permettent aux particuliers de devenir **propriétaires d'une maison**. Au lieu de payer le prix d'achat total dès le départ, les emprunteuses et emprunteurs obtiennent un prêt hypothécaire qui financera une partie du coût de la propriété, à rembourser au fil du temps. Les banques, les coopératives financières et d'autres institutions financières proposent généralement des prêts hypothécaires. Ces prêteurs évaluent la solvabilité de l'emprunteuse ou de l'emprunteur, ses revenus, son historique d'emploi et la valeur du bien immobilier afin de déterminer son admissibilité et les modalités du prêt, y compris le taux d'intérêt.

➔ La **mise de fonds** est un pourcentage du prix d'achat de la propriété. Le montant peut varier, mais il est généralement fixé entre 10 % et 20 % de la valeur de la maison; toutefois, le pourcentage minimum requis au Canada peut être aussi bas que 5 % pour la première tranche de 500 000 \$ de la valeur de la propriété. Une mise de fonds importante peut donner lieu à des modalités de prêts favorables et des taux d'intérêt peu élevés.

➔ Le **taux d'intérêt** est le coût facturé par le prêteur pour l'argent emprunté. Le taux d'intérêt peut être fixe, ce qui signifie qu'il ne change pas de toute la durée du prêt, ou être variable et évoluer en fonction des conditions du marché. Il dépend de facteurs comme la cote de crédit de l'emprunteur, la durée du prêt et les conditions économiques courantes.

➔ La **période d'amortissement** est le temps nécessaire pour rembourser le prêt. En règle générale, les prêts hypothécaires sont amortis sur 25 à 30 ans, mais des périodes plus courtes sont aussi possibles. Si votre prêt nécessite une assurance hypothécaire, la période d'amortissement maximale autorisée est de 25 ans. Avec une longue période d'amortissement, vos versements seront plus faibles, par contre, il faudra plus de temps pour finir de rembourser le prêt hypothécaire et vous paierez probablement plus d'intérêts.

➔ La **durée du prêt hypothécaire** est la période pendant laquelle vous remboursez votre prêt hypothécaire selon des modalités précises, comme le taux d'intérêt. Généralement, la durée du prêt hypothécaire se situe entre trois et sept ans. Au bout de cette période, vous signerez un nouveau contrat hypothécaire et vous pourrez renégocier les modalités.

➔ Une **marge de crédit hypothécaire** permet aux personnes nouvellement ou déjà propriétaires d'accéder à des fonds précédemment versés pour leur hypothèque. Cette marge de crédit peut vous servir à financer des rénovations ou des projets importants, mais vous devrez ensuite effectuer des paiements sur le solde de la marge de crédit hypothécaire, en plus des paiements sur votre prêt hypothécaire.

➔ Si vous ne faites pas vos paiements hypothécaires comme convenu, vous risquez de vous retrouver en **défaut de paiement**. Cela peut conduire à ce qu'on appelle une prise en paiement, c'est-à-dire une saisie du bien immobilier par le prêteur qui veut récupérer le solde impayé. Cette saisie peut entraîner de lourdes conséquences financières et juridiques, c'est pourquoi il est essentiel pour les emprunteuses et emprunteurs de respecter en priorité le calendrier de paiement de leur prêt hypothécaire.

LE TRANSPORT AU CANADA



ACHETER OU LOUER UNE VOITURE

BON À SAVOIR

Le choix entre l'achat et la location dépend de votre situation personnelle, de vos préférences et de vos objectifs financiers. Assurez-vous de bien peser le pour et le contre avant d'opter pour l'un ou l'autre.

Vous hésitez entre acheter ou louer une voiture? Pour faire le choix qui vous convient le mieux, commencez par examiner les avantages et les désavantages de chaque option. **La location** d'une voiture est comparable à celle d'un logement : vous signez un contrat par lequel vous vous engagez à effectuer des paiements en échange de l'utilisation du véhicule. **L'achat**, quant à lui, vous donne le contrôle total du véhicule une fois que vous avez fini de le payer. Voici quelques points à prendre en considération dans votre décision :

Acheter une voiture

Les avantages

- Lorsque vous achetez une voiture, vous en êtes propriétaire et vous pouvez l'utiliser aussi longtemps que vous le souhaitez **sans restriction**, qu'il s'agisse de limite de kilométrage ou de frais de kilométrage excédentaire.
- Vous pouvez acheter une voiture en la payant comptant ou en obtenant du financement pour la payer graduellement au fil du temps. Au fur et à mesure que vous remboursez le prêt automobile, vous accumulez un **capital** et, une fois le prêt remboursé, vous devenez propriétaire du véhicule. Elle devient un actif que vous pouvez vendre ou échanger.
- Bien que le prix d'achat initial ou les mensualités soient souvent plus élevés que pour la location, il peut être **plus rentable** à long terme de posséder une voiture pendant une longue période avec la possibilité de la revendre que de la louer.

Les désavantages

- L'achat d'une voiture nécessite généralement un **paiement initial plus élevé** que la location, incluant la mise de fonds, les taxes, les frais d'immatriculation et les mensualités potentiellement plus coûteuses pour rembourser le prêt.
- Les voitures **se déprécient avec le temps**, ce qui signifie que la valeur du véhicule diminue. Vous assumez le risque de dépréciation et, lorsque vous décidez de vendre votre véhicule, sa valeur de revente sera probablement inférieure au prix d'achat initial.
- En tant que propriétaire, vous êtes responsable des **coûts d'entretien et de réparation** du véhicule après l'expiration de la garantie, sans compter que celle-ci ne couvre pas nécessairement toutes les pièces du véhicule.

Louer une voiture

Les avantages

- Les voitures louées sont généralement **sous garantie**, de sorte que la plupart des frais de réparation sont couverts pendant la durée du contrat de location.
- La location procure une certaine **souplesse** à la fin de la période de location, puisque vous pouvez choisir de rendre le véhicule au concessionnaire et d'en louer un autre, d'acheter le véhicule loué à sa valeur résiduelle ou simplement de repartir sans voiture.
- À court terme, les paiements de location **peuvent être moins élevés** que les mensualités d'un prêt automobile. En effet, vous payez pour la dépréciation et non pour la valeur totale du véhicule puisque vous le rendrez au concessionnaire à la fin du contrat de location.

Les désavantages

- Lorsque vous louez une voiture, vous n'en êtes pas propriétaire. Vous **payez pour pouvoir l'utiliser** pendant une durée déterminée.
- Les contrats de location sont souvent assortis de **limites de kilométrage**. Le dépassement du kilométrage prédéterminé peut entraîner des frais supplémentaires.
- À la fin de la période de location, vous pouvez être responsable des **frais d'usure excessive**, pouvant inclure les dommages dépassant l'usure ou l'utilisation normale.
- Contrairement à l'achat, la location d'une voiture ne permet pas de **constituer un capital**. La voiture ne deviendra pas un actif que vous pourrez vendre ou échanger.

DES RESSOURCES POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE VOITURE

Plusieurs ressources permettent de financer l'achat d'une voiture au Canada. Que vous envisagiez d'acheter un véhicule ou d'occasion, étudiez les différentes options de financement pour prendre une décision éclairée. Voici les principales :

Les banques et les coopératives financières

- Les banques et les coopératives financières proposent des prêts automobiles à des taux d'intérêt concurrentiels. Il existe des options pour l'achat de voitures neuves ou d'occasion.
- Si vous préférez disposer d'une plus grande souplesse concernant l'utilisation du prêt, explorez les prêts personnels offerts par les banques ou les prêteurs en ligne. Les prêts personnels peuvent être utilisés à diverses fins, y compris pour financer l'achat d'une voiture. Assurez-vous de comparer les taux d'intérêt et les modalités de remboursement pour trouver un prêt personnel qui réponde à vos besoins.

Le financement par le concessionnaire

Les concessionnaires automobiles disposent souvent d'un département de financement pour que leur clientèle obtienne un prêt automobile. Ils collaborent avec diverses institutions financières pour offrir des options de financement aux acheteuses et acheteurs potentiels. Le financement par le concessionnaire peut être pratique et procurer une certaine souplesse de remboursement.

Les prêteurs en ligne

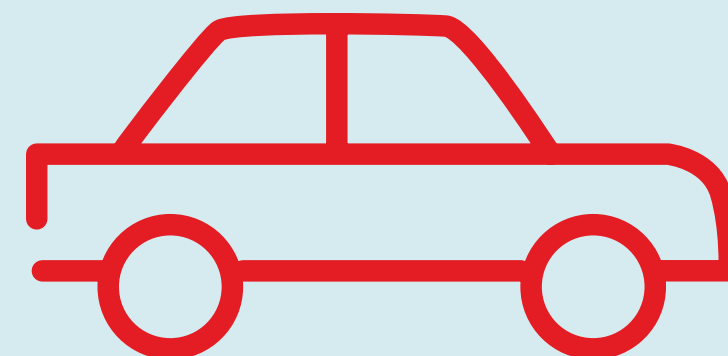
Il existe des prêteurs en ligne spécialisés dans le financement automobile. Ils proposent généralement un processus de demande simplifié et une approbation rapide du prêt. Avant de choisir cette option, comparez les taux d'intérêt, les modalités et les commentaires de la clientèle pour vous assurer de faire affaire avec une entreprise de bonne réputation.

Les reprises et les mises de fonds

Il est possible de payer en partie votre nouvelle voiture avec la valeur d'un véhicule d'échange. Les concessionnaires proposent souvent des options de reprise de l'ancien véhicule qui contribuent à réduire le montant total à financer. Une bonne mise de fonds peut aussi diminuer le montant du prêt dont vous aurez besoin et vous permettre d'obtenir de meilleurs taux d'intérêt.

Les subventions et programmes gouvernementaux

Au Canada, les gouvernements offrent divers programmes et subventions pour aider les particuliers à financer l'achat d'une voiture, notamment pour des groupes démographiques en particulier ou dans le cadre d'initiatives environnementales, avec des remises pour l'achat d'un véhicule électrique, par exemple. Avant d'acheter une voiture, vérifiez si des programmes gouvernementaux correspondent à votre situation pour connaître les possibilités d'aide financière.



LE TRANSPORT PUBLIC AU CANADA

Au Canada, les transports publics sont variés : autobus, train, métro, tramway, traversier et système léger sur rail. Ils varient d'une région à l'autre, les grandes villes offrant des systèmes plus complets que dans les zones rurales. Pour se déplacer en transport public, on peut se procurer une carte ou des billets valides pour une période donnée, ou payer à l'utilisation. Voici un aperçu des principaux modes de transport public au Canada :

<p>L'autobus</p> <ul style="list-style-type: none">• Les autobus sont un mode de transport public courant dans les grandes et petites villes du Canada. Ils assurent une couverture étendue des zones urbaines et relient souvent les banlieues aux centres-villes.• La plupart des villes disposent d'une commission de transport locale qui gère les services d'autobus; les tarifs sont généralement basés sur la distance ou les zones parcourues.• Certaines villes proposent également des services d'autobus express ou de banlieue pour les trajets plus longs.	<p>Le train, le métro et le système léger sur rail</p> <ul style="list-style-type: none">• Les grandes villes comme Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Ottawa disposent d'un système de métro de surface ou souterrain ou d'un système léger sur rail qui permet de se déplacer facilement dans la ville et les banlieues environnantes. Ces systèmes constituent un moyen efficace et abordable de se déplacer dans la ville.• Les trains de banlieue, comme GO Transit dans la région du Grand Toronto et West Coast Express à Vancouver, relient les banlieues au centre-ville, offrant ainsi une solution pratique à ceux qui doivent faire la navette entre leur lieu de résidence et leur travail.	<p>Le traversier</p> <ul style="list-style-type: none">• Les services de traversiers sont essentiels pour relier les îles et les communautés isolées des régions côtières. Ils sont particulièrement courants dans des provinces comme la Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.• Des services de traversiers comme celui du Toronto Island Park, à Toronto, sont également offerts pour se rendre sur des îles à partir du continent.	<p>Le covoiturage et les taxis</p> <ul style="list-style-type: none">• Les taxis sont largement disponibles dans la plupart des villes. On peut les héler dans la rue ou les réserver par téléphone ou au moyen d'applications mobiles.• Des services et des applications de covoiturage existent dans de nombreux centres urbains au Canada. Ils constituent une solution de rechange aux taxis traditionnels et aux transports publics.	<p>L'accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none">• Les systèmes de transport public canadiens se veulent accessibles aux personnes handicapées. De nombreux autobus et trains sont équipés de rampes d'accès ou de plateformes élévatrices, et les stations de métro sont souvent dotées d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques.• Des places sont réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et d'autres aménagements sont mis à leur disposition dans les transports en commun. N'hésitez pas à les utiliser si vous avez un handicap.	<p>Le système de tarification</p> <ul style="list-style-type: none">• Les systèmes de tarification varient d'une ville et d'une région à l'autre. Certaines villes utilisent des cartes de transport en commun ou des cartes à puce permettant aux passagères et passagers d'y charger des fonds pour plusieurs trajets, tandis que d'autres utilisent de l'argent comptant, des jetons ou des méthodes de paiement électronique (applications mobiles ou cartes de paiement sans contact).• La plupart des villes fournissent en ligne le plan de leur réseau de transport en commun pour aider les utilisatrices et utilisateurs à s'orienter, et les applications de cartographie sont également utiles.
--	--	--	---	--	---

LES SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE



LE SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIC

Le Canada dispose d'un système de santé public qui fournit des services médicaux essentiels aux résidentes et résidents. Les soins de santé au Canada étant essentiellement administrés par les provinces et les territoires, cela entraîne des variations dans la couverture et les caractéristiques des programmes. Voici un aperçu du système de santé canadien :

BON À SAVOIR

Pour bénéficier de la couverture du régime public canadien, il est important de demander et d'obtenir rapidement votre carte santé. Le système de santé canadien étant en constante évolution, la couverture offerte et les modalités d'application pourraient être modifiées ou mises à jour. Consultez les autorités sanitaires ou les fournisseurs de soins de santé de votre province ou de votre territoire pour obtenir les informations les plus récentes concernant la couverture des soins de santé dans votre région.

L'assurance maladie provinciale et territoriale

- Au Canada, chaque province et territoire dispose de son propre régime public d'assurance maladie, qui couvre les services hospitaliers et médicaux médicalement nécessaires.
- Les résidentes et résidents admissibles reçoivent une carte santé qui leur donne accès aux services médicalement nécessaires couverts par leur régime provincial ou territorial.



Attention : certaines provinces peuvent imposer une période d'attente aux nouveaux résidents avant de leur accorder la couverture du régime d'assurance maladie.

Les services médicaux médicalement nécessaires

- Les régimes d'assurance maladie provinciaux et territoriaux couvrent les services médicaux nécessaires, y compris les visites chez les médecins et les spécialistes, ainsi que les séjours à l'hôpital.
- La couverture peut également porter sur les tests de diagnostic, les interventions chirurgicales, les soins d'urgence et les actes médicaux jugés nécessaires par les médecins.

Les soins dentaires

- Les soins dentaires ne sont généralement pas couverts par les régimes d'assurance maladie publics, à l'exception de certains services dispensés en milieu hospitalier, comme la chirurgie dentaire liée à une condition médicale ou à un traumatisme.
- La plupart des personnes obtiennent une couverture dentaire par l'intermédiaire de régimes d'assurance privés, offerts par le régime collectif de leur employeur par exemple, ou paient les services dentaires de leur poche.

Les médicaments sur ordonnance

- Les médicaments sur ordonnance ne sont pas universellement couverts par les régimes d'assurance maladie publics, sauf pour certaines populations, comme les personnes âgées ou les bénéficiaires de l'aide sociale.
- Certaines provinces ont mis en place leur propre programme d'assurance médicaments pour aider à réduire le coût des médicaments.
- De nombreuses personnes ont recours à une assurance médicaments privée, par exemple celle offerte par le régime collectif de certains employeurs, pour couvrir le coût de leurs médicaments.

Les soins paramédicaux

- Les soins paramédicaux sont des services fournis par des professionnelles et professionnels de la santé comme les physiothérapeutes, les chiropraticiennes et chiropraticiens, les massothérapeutes et les psychologues.
- La couverture de ces services varie d'une province ou d'un territoire à l'autre. Dans certains cas, le régime couvrira un certain nombre de visites ou offrira un remboursement partiel, surtout si le service est prescrit par une ou un médecin, et dans d'autres cas, les gens devront payer de leur poche. Le régime collectif, parfois offert par l'employeur, peut couvrir le coût de ces soins.

Les soins aux enfants

- Les soins pédiatriques, c'est-à-dire destinés aux enfants, y compris les examens de routine, la vaccination et les traitements médicaux nécessaires, sont généralement couverts par les régimes publics d'assurance maladie.
- Certaines provinces et territoires proposent des programmes supplémentaires pour couvrir des services propres à la santé des enfants, comme les soins dentaires ou les médicaments sur ordonnance.

TRAVAILLER AU CANADA



LES RESSOURCES DISPONIBLES

Travailler au Canada demande des recherches et une préparation minutieuses. Voici quelques ressources qui vous seront utiles.

Le site web du gouvernement du Canada sur l'immigration

Vous trouverez sur le [site web officiel d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#) tous les renseignements nécessaires sur les différents programmes d'immigration, les permis de travail et les exigences à respecter.

La plateforme Guichet-Emplois

Le [Guichet-Emplois](#) du gouvernement du Canada est une plateforme en ligne qui met en relation les personnes à la recherche d'un emploi et les employeurs de tout le pays. Il fournit une base de données des offres d'emploi, de l'information sur les salaires et les tendances du marché du travail.

Le Programme des candidats des provinces (PCP)

Chaque province et territoire du Canada a son propre Programme des candidats. Il leur permet de désigner les personnes possédant des compétences ou des qualifications précises en vue de l'obtention de la résidence permanente.

Consultez le site web de votre province ou territoire pour obtenir des informations sur son PCP et connaître les critères d'admissibilité.

Les agences et services d'établissement

- Les agences et organisations d'établissement ont pour rôle de soutenir les nouveaux arrivants au Canada, notamment en les aidant dans leur recherche d'emploi, en leur proposant des cours de langue et des services d'établissement.
- Voici quelques exemples : YMCA, COSTI Immigrant Services et ISSofBC.

Les ambassades et consulats du Canada

L'ambassade ou les consulats du Canada dans votre pays d'origine peuvent vous fournir des informations et de l'aide pour les permis de travail, les procédures d'immigration et les exigences à respecter. Contactez-les pour obtenir des conseils.

Les organismes de réglementation professionnelle

- Si vous envisagez d'exercer une profession ou un métier réglementé dans le domaine de la santé, de l'ingénierie ou de l'enseignement, par exemple, renseignez-vous auprès des organismes de réglementation canadiens responsables de votre profession.
- Ils vous fourniront de l'information sur l'octroi de licences, la certification et la reconnaissance de vos titres professionnels pour vous permettre de travailler dans ce domaine au Canada en toute légalité.

Les plateformes de réseautage

- Les plateformes de réseautage en ligne comme LinkedIn peuvent être utiles pour entrer en contact avec des professionnelles et professionnels de votre secteur, explorer les possibilités d'emploi et se faire une idée du marché du travail canadien.
- Créez un profil étoffé et participez à des discussions et à des activités de réseautage liées à votre secteur d'activité.

BON À SAVOIR

Les procédures et les exigences à respecter pour travailler au Canada peuvent varier en fonction de votre situation particulière et du programme d'immigration dans le cadre duquel vous présentez votre demande. Informez-vous pour vous assurer de remplir les critères et conditions.

ÉTUDIANT AU CANADA



LE PROGRAMME VOLET DIRECT POUR LES ÉTUDES

BON À SAVOIR

Pour en connaître plus sur les CPG, consultez la définition de ce type de placement à la page 43 du guide.

Si vous souhaitez venir étudier au Canada, plusieurs possibilités et programmes s'offrent à vous. Par exemple, les étudiantes et étudiants étrangers qui songent à étudier au Canada peuvent bénéficier du programme Volet direct pour les études. Ce programme vise à simplifier le processus de demande de permis d'études et à faire en sorte que les étudiantes et étudiants soient bien préparés pour étudier au Canada.

Les critères d'admissibilité

Pour être admissibles au programme, les étudiantes et étudiants doivent répondre aux critères suivants :

- Résider dans l'un des pays admissibles (Chine, Inde, Maroc, Pakistan et autres – voir la [liste complète](#)).
- Avoir une lettre d'acceptation d'un établissement d'enseignement désigné (EED) de niveau postsecondaire au Canada.
- Payer les frais de scolarité de la première année.
- Fournir un certificat de placement garanti (CPG) canadien de 10 000 \$ CA pour prouver que vous disposez des fonds pour couvrir les frais de subsistance. Voici un [lien](#) vers les options de CPG offertes par la Banque Nationale.
- Soumettre les résultats d'un test de langue démontrant la maîtrise de l'anglais ou du français (selon ce qu'exige l'EED).
- Au Québec, vous devrez également obtenir une attestation de délivrance de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Les documents à fournir

Les candidates et candidats au programme Volet direct pour les études doivent déposer plusieurs documents pour appuyer leur demande. Cela comprend :

- Formulaire de demande dûment rempli
- Preuve que les frais de scolarité de la première année ont été payés
- Preuve d'achat d'un CPG d'une valeur de 10 000 \$ CA d'une institution financière canadienne participante
- Résultats d'un examen médical (le cas échéant)
- Certificat de police (si pertinent)
- Photographies numériques répondant à des exigences spécifiques
- Copie du passeport valide

Les exigences d'ordre financier

Dans le cadre du programme Volet direct pour les études, les étudiantes et étudiants doivent prouver la présence de fonds disponibles suffisants pour couvrir leurs frais de subsistance au Canada. Outre l'exigence d'un CPG, les personnes candidates devront aussi fournir la preuve qu'elles satisfont aux exigences financières minimales fixées par IRCC.

À leur arrivée au Canada, les étudiantes et étudiants recevront la somme de 2 000 \$ tirée de leur CPG obligatoire, et le reste leur sera remis par versements mensuels au cours de l'année suivante (comme une allocation mensuelle).

L'inscription biométrique

Les personnes qui effectuent une demande dans le cadre du programme Volet direct pour les études doivent enregistrer leurs données biométriques (empreintes digitales et photographies) dans un centre de réception des demandes de visa ou un centre de soutien aux demandeurs afin que leur demande puisse être traitée.

D'AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES ET BOURSES OFFERTES AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Venir étudier au Canada nécessite une préparation minutieuse. Ces ressources vous seront utiles dans vos recherches :

Le site web du gouvernement du Canada sur l'immigration

Le [site web officiel](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements très utiles à l'intention des étudiantes et étudiants étrangers, notamment à propos des permis d'études, des programmes offerts, des universités et des collèges canadiens.

Les ambassades, les consulats et le Haut-commissariat du Canada

- L'ambassade, le consulat ou le Haut-commissariat du Canada dans votre pays d'origine peut vous fournir des conseils et de l'information sur les permis d'études, les exigences en matière de visa et les procédures à suivre pour déposer une demande.
- Communiquez avec la mission diplomatique canadienne la plus proche pour obtenir des renseignements précis et à jour.

Les consultants en immigration canadienne

- Vous pourriez faire appel à une consultante ou un consultant en immigration agréé ou à une avocate ou un avocat spécialisé en immigration canadienne si nécessaire.
- Veillez à choisir une consultante ou un consultant autorisé et reconnu par le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) ou par un barreau provincial.

Les bourses d'études et l'aide financière de source canadienne

- Informez-vous au sujet des bourses offertes aux étudiantes et étudiants étrangers qui viennent étudier au Canada.
- Des sites comme [ScholarshipCanada](#), [EduCanada](#) et [Étudesuniversitaires.ca](#) fournissent de l'information concernant les bourses d'études et les subventions offertes par les institutions, les gouvernements et les organisations privées du Canada.

Les tests de compétence linguistique

- En fonction de votre programme d'études, vous devrez peut-être démontrer votre maîtrise de l'anglais ou du français.
- Familiarisez-vous avec les tests de compétence linguistique tels que l'IELTS, le TOEFL ou le CELPIP pour l'anglais et le TEF pour le français.

Les salons et autres événements sur les études à l'étranger

- Participez à des salons sur les études à l'étranger, à des expositions sur l'éducation et à des séances d'information organisées par des établissements d'enseignement ou des consultantes et consultants canadiens en éducation dans votre pays d'origine.
- Ces événements vous permettront de rencontrer des représentantes et représentants d'établissements canadiens et de recueillir des informations de première main.

Les associations et communautés étudiantes

- Entrez en contact avec les associations et les communautés étudiantes d'établissements d'enseignement canadiens au moyen de leur site web ou de leurs plateformes de médias sociaux.
- Elles peuvent fournir des informations sur la vie étudiante, le soutien scolaire et l'intégration culturelle au Canada.

Services aux étudiantes et étudiants étrangers des établissements d'enseignement

- La plupart des établissements d'enseignement canadiens disposent de services dédiés au soutien des étudiantes et étudiants étrangers.
- Communiquez avec le service aux étudiantes et étudiants étrangers de l'établissement que vous envisagez de fréquenter pour obtenir des conseils sur les questions d'immigration, de logement, de soins de santé et autres services étudiants.

BON À SAVOIR

Un beau plus : l'admissibilité au Programme de permis de travail postdiplôme (PTPD)

À la fin de leurs études au Canada, les étudiantes et étudiants diplômés d'un établissement d'enseignement désigné peuvent demander un permis de travail postdiplôme (PTPD). Le PTPD permet aux personnes diplômées originaires de l'étranger de travailler au Canada pendant une période déterminée, ce qui les aidera à acquérir une précieuse expérience professionnelle au Canada.

PLUS D'ACCOMPAGNEMENT



Décider de changer de pays, c'est se lancer dans une grande aventure parsemée de défis stimulants!

Parmi les nombreux enjeux auxquels vous ferez face, les questions d'argent et la gestion de vos finances occuperont une bonne place et auront une incidence majeure sur vos projets et vos activités au Canada.

Vous devrez notamment transférer votre argent au Canada, ainsi que vos actifs et vos placements si vous en possédez. Il vous faudra aussi voir à de nombreuses dépenses comme le logement, le transport, les vêtements, les assurances, l'éducation, etc. Vous voudrez peut-être aussi acheter une propriété, demander une carte de crédit, obtenir un prêt ou une marge de crédit, effectuer des placements ou planifier votre retraite. C'est pourquoi il vous faudra œuvrer avec une institution financière de confiance.

Nous espérons que les informations fournies dans ce guide vous aideront à vous installer dans votre nouveau chez vous et à bâtir un avenir heureux et prospère.

AUTRES RESSOURCES



- Cybersécurité et outil de lutte contre la fraude : [Fraude visant les nouveaux arrivants – Canada.ca](#)
- Acheter une maison au Canada : [Guide pour acheter votre première maison au Canada | Banque Nationale \(bnc.ca\)](#)
- Terminologie relative à l'achat d'une maison : [Petit lexique hypothécaire : le vocabulaire à connaître pour acheter une maison | Banque Nationale \(bnc.ca\)](#)
- Système de santé canadien : [Le système de santé au Canada | Banque Nationale \(bnc.ca\)](#)

